
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Lundi 23 septembre 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Thomas Bläsi*, *Jean-François Caruso*, *Sylvain Clavel*, *Yves de Matteis*, *Ahmed Jama*, *Claude Jeanneret* et *M^{me} Marie Mutterlose*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 septembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 septembre, mercredi 18 septembre et lundi 23 septembre 2013, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Motion: pour une réelle autonomie du Grand Théâtre

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 27 septembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Salvatore Vitanza, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, M^{mes} Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour une réelle autonomie du Grand Théâtre de Genève» (M-940 A)¹.

Suite du débat

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'espère que vous avez bien mangé! Nous reprenons le débat commencé avant la pause sur le rapport M-940 A concernant le Grand Théâtre.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Si le Mouvement citoyens genevois avait déjà fait partie du Conseil municipal en 2010, il aurait sans aucun doute signé la motion M-940; par conséquent, il est évident que nous la voterons – et cela, pour différents motifs, mais également parce que toutes ses invites nous conviennent... (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez un instant, Madame Magnin, s'il vous plaît. Je demande le silence!

M^{me} Danièle Magnin. Monsieur le président, si ce que je dis n'intéresse pas mes collègues, peu m'importe! Je commencerai par évoquer la question des

¹ Rapport, 1787.

contrats de prestations pluriannuels. Une maison d'opéra doit établir ses programmes trois ans à l'avance; il est donc impossible d'avoir des contrats d'une durée plus courte, car cela empêcherait d'assurer une programmation correcte.

En ce qui concerne le contrôle financier de l'établissement, je sais qu'il a déjà été réadapté et qu'on a adopté un autre type de comptabilité; à nos yeux, c'est tout à fait acceptable.

En tout cas, si nous voulons que d'autres collectivités soient invitées à participer largement au financement du Grand Théâtre, il est nécessaire que celui-ci soit autonome. Nous estimons, en particulier, que des statuts du personnel différents ne sont pas compatibles avec cette autonomie; la coexistence de différents intervenants ayant un pouvoir décisionnel ne peut pas aller dans le sens d'une bonne gestion de l'établissement. Nous acceptons donc également l'unification du statut du personnel proposée dans la motion M-940.

Quant aux horaires de celui-ci, on voit bien qu'ils ne sont pas les mêmes que ceux prévus par le statut des employés de la Ville de Genève. Voilà encore une raison supplémentaire pour unifier le statut du personnel du Grand Théâtre.

Je félicite les auteurs de la motion M-940, car l'autonomie de cette maison d'opéra favorisera le sponsoring, la participation de tiers à son financement. Or, ces derniers seront d'autant plus motivés que l'établissement en question aura une gestion plus nette... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de bien vouloir prendre place et d'écouter l'oratrice.

M^{me} Danièle Magnin. Merci, Monsieur le président. Je ne veux pas intervenir trop longuement dans ces conditions. Simplement, je répète que nous aurions signé cette motion à l'époque de son dépôt et que nous la voterons tout à l'heure.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Avant la pause, alors que nous débattions de la proposition PR-1007 sur l'étude de la rénovation partielle du Grand Théâtre, les Verts se sont moqués des démocrates-chrétiens quand mon collègue de Kalbermatten a dit que nous étions «volontaristes» dans ce dossier. Cela en faisait rire certains... Eh bien, oui! Nous avons toujours été volontaristes! Nous avons toujours soutenu le Grand Théâtre, Mesdames et Messieurs!

Si nous sommes cosignataires de la motion M-940 pour l'autonomisation de cet établissement – ce qui en fait rire d'autres – c'est tout simplement parce

que nous estimons qu'il doit avoir les moyens de fonctionner. Or, cela implique l'existence d'un statut de fondation, que nous appelons de nos vœux.

Certains se sont moqués des fondations, tout à l'heure, évoquant quelques exemples malheureux qui provoquent actuellement des déconvenues. Cependant, considérons ce qui se passe à Genève en matière de culture, de musées... Et voyons comment les Verts procèdent: au lieu de soutenir la culture – je rappelle que, ce soir, ils étaient ceux qui ne voulaient pas voter le crédit d'étude de la proposition PR-1007 – ils affichent leur scepticisme. A mon avis, il y a là de quoi se poser des questions!

Pour défendre la culture, nous devons être unis. Aujourd'hui, Ensemble à gauche, la droite et le centre ont montré qu'ils étaient unis en faveur du Grand Théâtre. Pour notre part, nous voulons l'être et nous continuerons à l'être. Nous voterons donc la motion M-940. Certes, elle date de 2010 et, depuis, le rapport Segond a fait ses effets; nous avons évolué et le Conseil municipal adhère de plus en plus à l'idée d'un soutien marqué à l'égard de cette institution phare à Genève. Mesdames et Messieurs, soyons unanimes dans ce sens et votons la motion amendée telle qu'elle figure dans le rapport M-940 A!

M. Pascal Spuhler (MCG). La motion M-940 sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer ce soir pose les bonnes questions. En effet, Mesdames et Messieurs, il faut savoir quel type de gestion nous voulons au Grand Théâtre. Nous avons discuté tout à l'heure, à la faveur de la proposition PR-1007, d'un crédit d'étude complémentaire en vue des travaux à réaliser dans ce bâtiment; on sait qu'il y a des problèmes techniques et architecturaux.

Pour ma part, je pense qu'il est grand temps que nous prenions également des décisions quant à la gestion du Grand Théâtre. Comme on l'a rappelé avant la pause, celui-ci emploie actuellement deux types de salariés: les fonctionnaires – pour la plupart des techniciens ou des membres du personnel administratif – et les artistes. Les artistes doivent-ils avoir un statut de fonctionnaire? Je ne le pense pas. S'ils sont artistes, ce n'est justement pas pour être des fonctionnaires!

En tout cas, à mon avis, les techniciens méritent d'avoir le même statut que les employés de la Fondation du Grand Théâtre. Deux statuts d'employés, c'est très difficile à gérer, d'autant plus que cela entraîne des charges supplémentaires de gestion, justement. Ce n'est donc pas la bonne voie.

Dans ce contexte, je répète que la motion M-940 nous pose de bonnes questions. Pour ma part, je suis favorable à la mise sur pied d'un statut unique pour tout le personnel du Grand Théâtre – même si le processus demandera sans doute plusieurs années, car on ne peut pas faire passer d'un statut à l'autre tous les employés d'un coup. Ce serait très difficile et, comme l'a dit quelqu'un tout à

l'heure, il est probable que les syndicats monteront au créneau. Mais personne ne dit non plus que l'on choisira de généraliser le statut le plus bas ou le moins avantageux! Donnons à tout le personnel du Grand Théâtre un statut équivalent et des conditions salariales valables, et accordons à la Fondation du Grand Théâtre le pouvoir d'en gérer le fonctionnement.

Nous pensons qu'un contrat de prestations sur quatre ans est une bonne solution. Jusqu'à présent, le Grand Théâtre nous soumet chaque année son budget en retard et nous le votons alors que la saison concernée a déjà commencé. Quant aux comptes, eux aussi en retard, ils nous permettent généralement de vérifier ce qui a été fait il y a deux ou trois ans... Ce fonctionnement n'est pas adéquat.

La solution d'avenir, c'est un contrat de prestations pluriannuel – de préférence sur quatre ans – et des employés tous logés à la même enseigne: artistes, fonctionnaires, administratifs et techniciens.

M. Pascal Holenweg (S). J'ai d'emblée une remarque à transmettre à M. Fiumelli qui, tout à l'heure, trouvait relativement incohérente mon opposition à la revendication d'autonomie du Grand Théâtre. Il la comparait à l'autonomie réelle des autres acteurs culturels soutenus par la Ville – associations et fondations – et se demandait si le versement d'une subvention était de nature à nier l'autonomie de celui qui la reçoit. Monsieur le président, vous transmettez à Monsieur Fiumelli qu'il y a quand même une différence entre une association qui reçoit une subvention de la Ville de Genève sans que son existence même en dépende, et le Grand Théâtre qui dépend de la Ville non pas uniquement pour son fonctionnement et sa programmation, mais dans son existence même.

Voilà en quoi l'autonomie du Grand Théâtre à l'égard de la Ville de Genève est illusoire: il n'y a tout simplement plus de Grand Théâtre, si la Ville de Genève décide de ne plus le soutenir! Le Grand Théâtre n'est donc pas plus autonome à l'égard de la Ville de Genève qu'un nourrisson par rapport à sa nourrice.

Je voulais surtout intervenir au sujet du principe de statut unique du personnel. Je rappelle que les formations de gauche du Conseil municipal ont été les premières à le revendiquer pour la fonction publique municipale. Dans ce contexte, les autorités représentant la Ville – soit le Conseil municipal et le Conseil administratif, ainsi que le conseil de fondation du Grand Théâtre, quant à lui plus ou moins sous la contrainte, après la crise qui a remis en cause son existence même – ont ensemble municipalisé la plus grande partie du personnel du Grand Théâtre. Nous avons ainsi instauré un statut unique pour les gens qui travaillent ensemble dans cet établissement mais n'exercent pas de fonctions artistiques: le statut de la fonction publique municipale. Tel est le statut unique de la majorité du personnel du Grand Théâtre.

Reste, effectivement, le personnel artistique – mais personne n’a proposé ici de transformer les artistes invités en fonctionnaires municipaux! Non seulement parce que ce n’est pas possible et qu’eux-mêmes ne le souhaitent pas, mais parce qu’une municipalité n’a pas pour fonction de municipaliser des chanteurs d’opéra! Deux corps professionnels sont cependant dans une situation particulière: le ballet et le chœur, tous deux au bénéfice d’une convention collective. Pour eux, il s’agit de trouver un aménagement particulier qui ressemble à un statut unique; mais, pour la quasi-totalité des employés du Grand Théâtre, le statut du personnel municipal peut parfaitement jouer ce rôle.

En réalité, quand la Fondation du Grand Théâtre revendique la capacité d’être l’employeur unique de tout le personnel de son établissement, elle veut avoir le pouvoir d’engager et de licencier des employés sans passer par la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève (DRH). Ce qui la gêne, c’est qu’elle ne peut pas licencier ou déplacer du personnel sans l’aval de la DRH! Il ne s’agit donc pas d’un problème de statut, mais de coordination entre deux directions des ressources humaines: celle de la Ville et celle du Grand Théâtre.

Imposer un statut unique de droit privé – même s’il est calqué sur le statut municipal – pour arranger les affaires de la Fondation du Grand Théâtre n’est pas une opération intelligente. Ce qu’il faut, comme l’ont déjà rappelé plusieurs préopinants, c’est donner à des gens qui travaillent ensemble – à l’exception du personnel artistique – un statut équivalent qui peut parfaitement être le statut municipal.

En fait, la revendication de la Fondation du Grand Théâtre d’être l’employeur unique du personnel ressemble à d’autres du même genre: c’est la revendication de pouvoir décider sans avoir à payer! Si la Fondation devient l’employeur de tout le personnel du Grand Théâtre, elle devra aussi le payer. Or, avec les ressources dont elle dispose actuellement, elle n’en a absolument pas les moyens! Que se passera-t-il alors? Elle demandera une augmentation de la subvention que lui verse la Ville, car seule cette dernière est en mesure de verser une subvention d’exploitation annuelle qui couvre la totalité de la masse salariale du personnel du Grand Théâtre. Le résultat, ce sera une augmentation de 20 à 30 millions de francs de la subvention d’exploitation annuelle versée par la Ville au Grand Théâtre – à savoir le double ou le triple de la subvention actuelle. De la sorte, la Fondation du Grand Théâtre serait l’employeur, et la Ville de Genève la payeuse!

Je le répète une fois encore, la revendication de la fondation se résume ainsi: «Je veux pouvoir décider, mais je ne veux pas payer! C’est à la Ville de payer sans pouvoir décider.» Voilà qui ressemble à l’attitude du Canton à l’égard de la Ville en matière de culture: il veut pouvoir décider avec elle, puisque c’est elle qui détermine depuis des décennies la politique culturelle genevoise, mais il n’a nulle intention de lui verser un franc de plus. Il veut s’en tenir à son budget culturel

rachitique et aux 50 000 balles qu'il verse chaque année au Grand Théâtre – c'est-à-dire 1% de ses ressources – à titre de mécénat pédagogique.

J'insiste sur le fait que permettre à la Fondation du Grand Théâtre d'être l'employeur unique de tout le personnel de la maison implique forcément que la Ville devra couvrir la masse salariale de ce personnel qui, pourtant, échappera à sa compétence. Tel est le principe affirmé par la Fondation du Grand Théâtre – et par une partie du Conseil municipal, apparemment: pouvoir décider tout ce qui concerne le personnel, mais en obligeant l'autre à continuer de payer.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Intervenir après M. Holenweg est un peu difficile, car il a traité presque tous les points que je voulais évoquer. Néanmoins, il me reste une question à poser directement à M. Fiumelli.

A un moment donné, les professions de foi de la droite deviennent vraiment incompréhensibles! Lorsqu'il s'agit de subventionner une association, un petit théâtre ou même un simple spectacle à hauteur de 10 000 ou 15 000 francs, c'est un tollé! Mais quand c'est pour le Grand Théâtre, les représentants de la droite – et M. Fiumelli en particulier, à en juger par sa déclaration d'amour pour l'autonomie de l'institution en question – adoptent une attitude contraire. A mes yeux, c'est décidément inconcevable! Il sait pourtant mieux que personne que cette manipulation aura un coût prohibitif! Comme il prétend d'habitude défendre les finances de la Ville, j'aimerais bien qu'il s'explique là-dessus!

M. Alexandre Wisard (Ve). J'aimerais répondre à M. Lathion, chef de groupe du Parti démocrate-chrétien; vous lui transmettez, Monsieur le président. Il essaie de chatouiller les Verts au sujet du Grand Théâtre, mais il aura de la peine à y parvenir! Je me permets de rappeler que ce sont des conseillers administratifs membres du groupe des Verts qui, dans la tourmente, ont soutenu le Grand Théâtre – tout comme le Conseil municipal, d'ailleurs.

Je crois que M. Lathion n'a pas bien écouté les débats précédents. Il faudrait qu'il parvienne à dissocier ce qui relève, d'une part, de l'infrastructure architecturale du Grand Théâtre – c'est-à-dire la rénovation du bâtiment dont nous avons discuté à la faveur de la proposition PR-1007 et l'augmentation du crédit d'étude y afférent acceptée par la majorité de ce parlement – et, d'autre part, le fonctionnement général de l'institution. Je saisis l'occasion ici de distinguer les deux problématiques.

Du point de vue du fonctionnement, la motion M-940 va dans le bon sens et les Verts la soutiendront, comme l'a dit M^{me} Theubet tout à l'heure. Nous avons entendu les incantations de M. Lathion pour nous inviter à faire front commun et à voter cet objet tous groupes confondus. Cela tombe bien: la commission des finances l'a justement accepté à l'unanimité! Vraiment, pour ce qui est d'enfoncer des portes ouvertes, le Parti démocrate-chrétien est champion!

Je terminerai en prenant bonne note que, au mois de décembre prochain, quand nous discuterons à la fois du budget d'investissement et du budget de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2014, tout ce que j'ai entendu de la voix du chef de groupe démocrate-chrétien se traduira par une décision d'importance majeure, à savoir que son parti – pour une fois – votera le budget!

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je veux bien essayer de comprendre les propos tenus par M. Holenweg, mais j'ai tout de même un peu de peine à le suivre!

La motion M-940 est pourtant simple: il s'agit d'établir un même statut pour tout le personnel du Grand Théâtre – ou, en tout cas, de faire en sorte qu'il ne dépende que d'un seul employeur. Avoir un statut pour les employés généraux – techniciens, administratifs et artistes annuels – et un autre pour le ballet ne revient pas à mettre tout le monde dans le même panier. Donc, son idée ne tient pas la route! Il ne faut pas municipaliser le personnel, mais en confier la gestion à la Fondation du Grand Théâtre – même si, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela prend un certain temps. Evidemment, il n'est pas facile de faire changer un fonctionnaire de statut...

Quoi qu'il en soit, tel est l'objectif à poursuivre pour que la gestion du Grand Théâtre soit plus efficace. La motion M-940 amendée a été acceptée par la commission des finances à la quasi-unanimité – moins deux abstentions d'Ensemble à gauche que j'ai d'ailleurs de la peine à comprendre, puisque les mesures proposées sont tout à fait raisonnables. On demande une gestion contrôlée du Grand Théâtre avec une révision effectuée à l'externe, ce qui me semble logique quand on donne une grosse somme comme la subvention que la Ville sera appelée à verser à l'avenir. On parle actuellement de 60 millions de francs mais, si tout le personnel passe dans le giron de la Fondation, le montant sera plus important.

Quant aux contrats de prestations pluriannuels, il est clair que leur gestion doit être contrôlée. Favoriser la participation des collectivités publiques communale et cantonale, ainsi que la contribution des privés au financement de l'institution concernée, me semble découler du bon sens. Je ne comprends pas comment on pourrait s'y opposer, à plus forte raison quand nombre d'entre nous rouspètent au sujet du montant de la subvention annuelle octroyée au Grand Théâtre.

Par conséquent, les quatre invites de la motion M-940 amendée sont frappées au coin du bon sens, je le répète. Mesdames et Messieurs, je ne peux que vous enjoindre de la voter pour aller de l'avant dans le dossier du Grand Théâtre, qui est aujourd'hui – paraît-il – le fleuron de la culture genevoise à l'échelle mondiale. Permettons-lui de continuer à exister et de fonctionner correctement!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, M. Wisard, représentant des Verts, nous a qualifiés de volontaristes impotents... Je lui rappellerai que c'est grâce à la motion M-1060 du Parti démocrate-chrétien que le Conseil administratif a sorti de ses tiroirs un projet de rénovation du bâtiment du Grand Théâtre! Mais on nous accuse de nous lancer dans de grandes incantations, tels des gourous complètement à côté de la plaque... Mesdames et Messieurs, permettez-moi de rectifier le tir!

Le Parti démocrate-chrétien a les pieds sur terre. Nous soutenons l'idée d'une fondation forte, car nous souhaitons pour le Grand Théâtre une participation financière évidente non seulement de la Ville de Genève, du Canton et des communes, mais également des milieux privés. Or, une fondation est justement la structure qui permet le mieux de solliciter des fonds privés.

M. Wisard a prétendu que les Verts avaient tout compris et qu'ils n'avaient rien à apprendre du Parti démocrate-chrétien au sujet du Grand Théâtre. Eh bien, pour ceux qui ont le sens de l'Histoire, je rappelle que M. Mugny – responsable écologiste du Département de la culture, à l'époque – avait réussi à se mettre à dos les donateurs et les sponsors du Grand Théâtre! La Fondation Hans Wilsdorf, citée à plusieurs reprises tout à l'heure, s'était même retirée du jeu. Pour ma part, je ne peux que me réjouir du fait que M. Kanaan, socialiste, ait réussi à reprendre en main la situation et soit en bons termes avec les donateurs et les sponsors, dans un autre état d'esprit que celui de son prédécesseur du groupe des Verts.

Mesdames et Messieurs, puisque les Verts se sont permis d'attaquer le Parti démocrate-chrétien, je rappellerai aussi que la rénovation du Musée d'art et d'histoire est actuellement bloquée par des gens de leur famille politique! Que la plage des Eaux-Vives, soutenue par eux au départ, a finalement été interdite toujours par des gens de leur famille politique! Que les 50 rues piétonnes auxquelles nous avons cru – mais nous avons dû déchanter – n'ont pas été réalisées jusqu'au terme du contrat car les Verts, à un moment donné, nous ont trahis en ne soutenant pas le parking des Clés-de-Rive. Voilà ce que c'est que les Verts, Mesdames et Messieurs! Nous refusons de cautionner cette posture politique. M. Wisard s'est permis d'attaquer le Parti démocrate-chrétien – eh bien, il a maintenant la réponse qu'il mérite! (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis obligé de répondre à M^{me} Wenger et à M. Holenweg. Je dois dire que

je ne comprends pas l'attitude du groupe socialiste, ce soir. Pourtant, comme on peut lire dans le rapport M-940 A, il a reconnu que «même l'Entente est capable de déposer un texte qui ne va pas à l'encontre du bon sens!» C'est un fait que le groupe socialiste a participé avec beaucoup d'enthousiasme aux travaux de la commission des finances sur cette motion; je ne comprends donc pas qu'il laisse parler aujourd'hui uniquement M. Holenweg, lequel entend la refuser.

Il veut voir de l'idéologie dans ce texte, alors qu'il s'agit uniquement de parler des structures, de l'organisation et de la gouvernance du Grand Théâtre. A nos yeux, accorder plus d'autonomie à cette institution culturelle lui donnera des chances de recevoir le soutien financier d'autres entités comme le Canton, les communes ou même la France voisine; cette dernière aimerait participer, mais elle ne le peut pas car le Grand Théâtre est actuellement «à cheval» entre l'administration municipale et sa propre administration interne. Il faut donc clarifier la situation, afin de pouvoir obtenir davantage de financements externes. Mais je suis sûr que M. Kanaan conclura le débat en disant qu'il accueille la motion M-940 avec enthousiasme...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Le Grand Théâtre ne faillit pas à sa réputation de générer des débats passionnés, avec une réelle dramaturgie lyrique... Mais je vous rassure, Mesdames et Messieurs: vous coûtez moins cher à l'heure que le Grand Théâtre! Quoique...

Plus sérieusement, je vous remercie pour cet échange, car il démontre que le dossier évolue. La motion M-940 date de 1910... (*Rires.*) Oups! Je pensais au Musée d'art et d'histoire, qui date de 1910 et dont j'ai parlé pendant la pause d'înatatoire – d'où ce lapsus! Je voulais évidemment dire 2010! Depuis lors, un certain nombre d'étapes importantes ont été franchies.

Je rappellerai ici que l'autonomie du Grand Théâtre n'est pas forcément un but en soi. Aujourd'hui, il s'agit surtout d'assurer sa pérennité, son aura, son impact et son statut d'institution phare de la culture genevoise auprès de tous les publics. J'insiste vraiment sur cet aspect, conforme à mes propres options comme à celles du Conseil administratif. Bien sûr, l'élite va au Grand Théâtre, mais ses spectacles sont ouverts à toutes les composantes de la population, aussi bien au niveau de la tarification qu'à celui des activités pédagogiques et du travail de médiation. Cette tendance peut encore être renforcée, et c'est ce que nous ferons.

Le Grand Théâtre est une maison d'opéra d'importance régionale. Aujourd'hui, comme pour d'autres institutions culturelles majeures, il s'agit de renforcer le partenariat public – même si les privés ont aussi leur place – afin d'en assurer la gestion. En aucun cas je n'entends par là que nous aurions mal travaillé jusqu'à présent, mais j'insiste sur le fait qu'il faut renforcer le partenariat public pour assurer la pérennité des institutions comme celle-là.

Examinons la répartition géographique actuelle des abonnés du Grand Théâtre. Ceux qui résident sur le territoire de la Ville de Genève représentent environ 37 à 38% seulement du total. 40% sont des habitants d'autres communes genevoises – toutes communes confondues – et leur nombre n'est évidemment pas proportionnel à la population respective de ces municipalités, on se l'imagine bien. 20% résident hors du territoire cantonal, aussi bien à proximité – dans le Grand Genève ou dans le canton de Vaud – que plus loin. Il y a aussi des abonnés des quatre coins de l'Europe – pas beaucoup, mais quelques-uns quand même.

Le Canton a voté récemment la nouvelle loi sur la culture C 3 05, qui offre de réelles opportunités. En tout cas, pour ma part, je prends au sérieux les votes du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Je rappelle que cette loi entraîne un changement complet de paradigme en matière de politique culturelle. Le Canton a mis de côté l'ancien principe de subsidiarité par rapport aux communes et a décidé de se doter d'une politique culturelle ambitieuse, notamment en ce qui concerne les grandes institutions. Logiquement, ce changement de cap devrait se traduire en actes concrets – or les actes concrets, en politique, impliquent généralement la mise à disposition de moyens financiers.

Je n'attends pas forcément de résultats immédiats. A Zurich, la renégociation du statut de l'opéra a pris dix ans... Il ne s'agit donc pas d'agir dans la précipitation, mais il faut bel et bien donner une suite à cette loi sur la culture. Nous en discutons actuellement avec le Conseil d'Etat. Cela concerne le Grand Théâtre, bien sûr, mais également d'autres institutions tels les grands musées, la Nouvelle Comédie et la Bibliothèque de Genève. Il faut accorder à ce processus l'importance qu'il mérite – et, par conséquent, le temps nécessaire.

Dès lors, en admettant qu'un jour le Canton devienne partenaire du Grand Théâtre, il faudra tout réinventer! A ce moment-là, il ne s'agira plus d'une institution municipale, mais d'une institution partagée entre plusieurs collectivités publiques genevoises – car cela peut éventuellement concerner aussi les communes. Il faudra donc redéfinir la gouvernance de l'institution, car le Canton ne contribuera pas régulièrement à son financement – et à juste titre – sans avoir part à sa gouvernance. Il faudra donc de toute manière repenser la gouvernance. Voilà le point important du dossier. On imagine les négociations que cela entraînera avec la Fondation du Grand Théâtre! Le processus est complexe, mais elles ont déjà commencé et je pense que, tôt ou tard, elles aboutiront. A ce moment-là, nous réviserons chaque aspect de la gestion générale de cette maison d'opéra.

Je rappelle brièvement les différentes étapes qui ont marqué l'évolution du dossier depuis le dépôt de la motion M-940. Il y a d'abord eu le rapport Segond, déjà mentionné, dont j'ai hérité à mon arrivée au Conseil administratif. Ce document avait le mérite de poser une série de jalons intéressants pour engager la discussion – même si on peut avoir un avis divergent par la suite. Le Conseil administratif s'en est saisi à mon initiative, car ce rapport n'avait pas été pris en

compte auparavant. Nous avons considéré que, dans les grandes lignes, il pouvait servir de base de travail intéressante, même si cela ne signifie pas que nous sommes d'accord d'accepter toutes ses conclusions telles quelles.

Ensuite, nous avons réalisé un gros travail à l'interne. Je n'aimerais pas laisser planer l'impression que la gestion des finances ou des ressources humaines – disons de la vie courante – de l'institution n'est pas bonne. Il y a eu un énorme progrès dans ce domaine, au cours des dernières années. Depuis que je suis arrivé à l'exécutif, nous avons redoublé d'efforts pour coordonner l'action des services municipaux dans ce sens.

La plupart des départements de la Ville de Genève sont, à un titre ou à un autre, en relation avec le Grand Théâtre: la Direction du patrimoine bâti, la Direction des systèmes d'information et de communication, la Direction des ressources humaines et, bien sûr, le département de la culture et du sport sont tous impliqués. Nous avons mis en place une vraie coordination et clarifié les tâches des uns et des autres. Je ne m'étendrai pas là-dessus, mais je tiens à dire que ce travail a été fait.

Aujourd'hui, la relation des autorités municipales avec le Grand Théâtre est beaucoup plus fluide qu'avant, mais elle reste complexe. En effet, cette institution est la seule à employer aussi bien du personnel municipal que du personnel «non municipal». Surtout, son personnel municipal dépend d'un patron qui n'est pas lui-même un collaborateur de l'administration municipale, puisque le directeur général du Grand Théâtre est rattaché à la Fondation du Grand Théâtre. Cette structure rend difficiles les décisions en matière de ressources humaines et complique la vie à tous les intervenants – même s'ils y mettent la meilleure volonté du monde.

L'étape suivante dont nous avons posé les bases – nous sommes actuellement à bout touchant – est une étude sur le positionnement futur du Grand Théâtre. Le Canton y a participé, c'est d'ailleurs le premier signe de son engagement.

Que signifie, aujourd'hui et demain, maintenir le Grand Théâtre comme scène de référence parmi les dix meilleures d'Europe? Ce n'est pas anodin, Mesdames et Messieurs! En effet, la concurrence est beaucoup plus féroce qu'il y a vingt ans. Aujourd'hui, on peut se rendre à Balexert ou au cinéma Scala pour assister en streaming à des représentations d'opéra données sur d'autres grandes scènes du monde. Évidemment, on me dira que ce n'est jamais aussi bien sur grand écran qu'en live, mais cette pratique représente malgré tout une réelle concurrence pour les institutions lyriques traditionnelles. D'autres difficultés se posent encore. Les cachets des artistes en sont un exemple: les plus belles voix coûtent de plus en plus cher!

Cette étude est financée et pilotée par le Canton, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), la Fondation du Grand Théâtre et le Cercle du Grand Théâtre – à savoir les principaux partenaires concernés. Ses

résultats seront bientôt rendus publics; ils permettront d'orienter la suite de la discussion. J'en ai déjà évoqué les enjeux: la position future du Grand Théâtre parmi les scènes européennes, le renouvellement du public – un défi permanent qui nous pousse à observer les pratiques d'autres institutions lyriques en Europe, car elles fournissent de gros efforts pour attirer les jeunes, les familles, les nouveaux arrivants... Le renouvellement du public est toujours une opération délicate.

Je mentionnerai aussi la relation avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Jusqu'à présent, elle fonctionnait, mais elle était franchement alambiquée! En effet, il n'est pas évident de faire porter à une formation orchestrale une double casquette à la fois symphonique et lyrique. Sur ce point, nous avons des discussions très prometteuses avec la Fondation de l'OSR; il n'en a pas encore été question ce soir, mais je tiens à la citer.

Quant à une éventuelle convention de prestations ou de subventionnement sur quatre ans, des tentatives analogues ont déjà eu lieu dans le passé. Tout le monde trouve cela logique... sauf que le Grand Théâtre n'a pas voulu rendre une proposition financièrement équilibrée sur quatre ans! Or, le but d'une convention pluriannuelle – inspirée ou pas de la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF) – correspond à notre pratique depuis bien avant l'instauration de la LIAF, à savoir que ces accords conclus pour une période de trois ou quatre ans doivent forcément aboutir à l'équilibre financier. Or, le Grand Théâtre n'y parvenait pas. Je le rappelle: c'est depuis que je siège à l'exécutif que nous avons obtenu de cette institution culturelle des budgets équilibrés – je songe à ceux de la saison 2012-2013, désormais close, et de la saison 2013-2014.

Du coup, la motion M-940 intervient au bon moment. Je pense qu'elle pose des jalons précieux, tout en étant très prudente. Son titre est peut-être trompeur: l'autonomie n'est pas un but en soi. Evidemment, je ne peux pas suivre M. Holenweg quand il affirme que le Grand Théâtre ne doit pas être autonome parce qu'il est lié à la Ville de Genève. Avec un raisonnement pareil, il faudrait nationaliser la Comédie, le Théâtre Saint-Gervais Genève, les Cinémas du Grütli... Toutes ces institutions ont un certain degré d'autonomie, même si elles sont évidemment rattachées à la Ville – ou au Canton, dans certains cas – et toutes sont gérées par des fondations.

Ce système a des avantages et des inconvénients, mais ce n'est pas parce qu'une institution est gérée par une fondation qu'elle serait détachée de la Ville de Genève – évidemment, puisque c'est nous qui restons le grand financeur! La fondation est une réponse à certaines situations et non à d'autres; c'est notamment la bonne solution lorsqu'il y a plusieurs partenaires – et même uniquement des partenaires publics. Par conséquent, autonomie ne veut pas dire séparation, c'est exclu! Nous parlons ici d'une institution publique par définition, et nous la maintiendrons comme telle.

Quant au personnel du Grand Théâtre, si je lis mot à mot la motion, je vois qu'elle demande «d'envisager la gestion de l'ensemble de son personnel avec un seul statut». Elle ne précise pas sous l'égide de qui! Aujourd'hui, personne – ni au Grand Théâtre, ni au Conseil administratif, évidemment – n'envisagerait de péjorer le statut du personnel s'il y avait un employeur unique de type fondation.

Ce qui pourrait nous motiver à adopter une solution de ce genre – nous sommes déjà allés assez loin dans ce sens et la motion M-940 est juste, de ce point de vue – est uniquement notre volonté d'éviter les complications causées par l'existence de personnel municipal dans une institution formellement autonome, avec des patrons qui ne sont pas des collaborateurs de la Ville. Cette motion alimente donc notre réflexion et le Conseil administratif l'accueille avec intérêt comme une contribution importante à la discussion générale.

Nous fournirons très prochainement au Conseil municipal – dans les mois qui viennent – des éléments de réponse très concrets qui démontreront que nous avons pris sérieusement en main l'avenir du Grand Théâtre.

Pour finir, j'en viens à la question des partenaires privés, souvent évoquée depuis le début du débat. Il ne faut pas rêver! Ils sont déjà assez nombreux à soutenir le Grand Théâtre, et nous leur en sommes reconnaissants – mais ils sont surtout actifs dans le financement de spectacles particuliers ou d'actions ciblées souvent annuelles, qu'ils sponsorisent régulièrement. Il y a aussi des mécènes qui peuvent mettre ponctuellement la main à la poche – nous comptons sur eux pour les travaux de rénovation du bâtiment, bien sûr!

Mais de là à leur permettre de siéger au sein de la Fondation du Grand Théâtre qui gère toute l'institution... D'ailleurs, eux-mêmes ne le souhaitent pas, en principe. Ce qu'ils veulent, c'est être associés directement à l'une ou l'autre des activités de cette maison lyrique. Nous pouvons encore développer ce partenariat, il y a un potentiel, mais ne perdons pas de vue que cela se joue à un niveau différent de la gouvernance même du Grand Théâtre.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie pour ce débat qui montre en tout cas que tous les groupes – avec des nuances – ont un attachement fort à cette institution genevoise.

Le président. Monsieur Wisard, je vois que vous avez demandé la parole, mais la liste des intervenants était close avant.

M. Alexandre Wisard (Ve). J'ai été mis en cause!

Le président. Le bureau estime que vous n'avez pas été mis en cause! Vous n'avez pas été attaqué personnellement, c'est la politique de votre groupe qui a été analysée par M. Lathion. Il ne s'agit pas d'une mise en cause personnelle, Monsieur Wisard!

Nous passons à présent au vote, en suivant la procédure prévue dans le règlement du Conseil municipal. Je mets d'abord aux voix les amendements à la motion M-940 acceptés en commission des finances.

Mis aux voix, l'amendement de la commission à la première invite est accepté par 68 oui contre 1 non.

Mis aux voix, l'amendement de la commission à la quatrième invite est accepté par 56 oui contre 3 non (9 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de la commission supprimant la cinquième invite est accepté à l'unanimité (66 oui).

Le président. Je mets à présent aux voix la motion ainsi amendée... J'entends que quelqu'un demande le vote à l'appel nominal, mais c'est trop tard, le vote est lancé!

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 56 oui contre 7 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les meilleurs délais une modification des statuts du Grand Théâtre permettant:

- de le soumettre à une convention de subventionnement pluriannuel conforme à l'esprit de la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF);
- d'assurer un meilleur contrôle financier et de gestion (révision externe et système de contrôle interne);
- de favoriser la participation d'autres collectivités et de partenaires privés à son financement et à sa gestion (y compris par la participation au conseil de fondation);
- d'envisager la gestion de l'ensemble de son personnel avec un seul statut.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

4. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 28 avril 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Bayram Bozkurt, Alpha Dramé, Georges Breguet, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Alexandre Wisard, M^{mes} Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger et Valérie Bourquin: «Mettons rapidement fin au gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève» (M-917 A)¹.

Rapport de M^{me} Silvia Machado.

La commission s'est réunie les 3 et 17 octobre 2011 et le 5 décembre 2011, sous la présidence de M^{me} Anne Moratti.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz.

Rappel de la motion

Considérant:

- la vétusté du parc immobilier de la ville de Genève;
- le gaspillage énergétique engendré par la mauvaise isolation de ces bâtiments;
- le fait que la Ville de Genève soit un des principaux propriétaires de bâtiments dans le canton de Genève;
- la volonté, maintes fois confirmée par le Conseil municipal, d'augmenter le rythme des rénovations;
- l'adoption de la loi sur l'énergie, par le peuple le 7 mars dernier, offrant un cadre légal extrêmement favorable à ce type de mesures;
- l'augmentation de confort et la baisse des charges qui en résulteront pour les locataires de la Gérance immobilière municipale;
- l'absence de planification ambitieuse en la matière;
- la nécessité, au niveau mondial, de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici à 2020 pour ne pas dépasser l'augmentation de la température moyenne de 2°C aux conséquences dramatiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans un délai de six mois, conformément au règlement du Conseil municipal, un plan permettant la rénovation, d'ici à 2020, des immeubles propriété de la Ville de Genève qui consomment plus de 400 MJ/m² par an.

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 800.

Séance du 3 octobre 2011

Audition de M. Mathias Buschbeck, motionnaire

M. Buschbeck explique que l'objet de la motion M-917 consiste à prendre en compte les facteurs énergétiques dans la planification des rénovations des bâtiments municipaux, sans se limiter au degré de vétusté, comme c'est le cas jusqu'à présent avec l'indicateur Stratus. La motion demande au Conseil administratif de présenter un plan pour rénover, d'ici à 2020, les immeubles de la Ville qui consomment plus de 400 MJ/m² par an, suivant les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ce standard est plus exigeant que la nouvelle loi sur l'énergie, qui impose l'obligation de rénover les bâtiments qui dépassent 900 MJ/m² par an. Suivant cette dernière, seuls 1,5% des bâtiments devraient être rénovés, ce qui est insuffisant pour que les premiers objectifs, relatifs à la limitation du réchauffement climatique, soient atteints en 2020. Actuellement, précise M. Buschbeck, la municipalité rénove 4 à 5 immeubles par an. Or, ce rythme n'est même pas assez soutenu pour atteindre les objectifs municipaux de la stratégie «100% renouvelable en 2050». M. Buschbeck déplore à ce propos le manque d'un plan d'action cohérent dans ce domaine et le manque de coordination entre la Gérance immobilière municipale (GIM) et le Service des bâtiments du département des constructions et de l'aménagement (BAT/DCA). Il souhaiterait que la commission du logement invite le magistrat responsable du DCA à expliquer comment il entend atteindre les objectifs du GIEC.

Un commissaire est d'avis que les questions soulevées par la motion M-917 relèvent de la gestion et non du domaine politique et il pense qu'une question orale ou écrite aurait suffi et demande pourquoi ne pas être plus direct en s'épargnant un processus politique.

M. Buschbeck répond que veiller à l'accomplissement des objectifs en matière de rénovations relève du domaine politique. Il estime que le Conseil municipal doit pouvoir augmenter la pression pour que les objectifs soient remplis. Cela signifie aussi qu'il faudrait rénover davantage.

Un commissaire souhaite connaître l'origine du seuil de 400 MJ mentionné dans la motion. Il attire l'attention sur le fait que, si la Ville ne rénove pas plus vite ses bâtiments, c'est aussi à cause du faible taux de vacance. Il n'y a pas assez de logements disponibles pour permettre de reloger rapidement les habitants d'un bâtiment à rénover.

M. Buschbeck explique que la limite à 400 MJ est liée à un abaissement significatif des émissions de CO₂. En suivant la loi, les émissions baisseront de 15% en 2020 et de 40 à 50% en 2050, alors que le GIEC préconise une baisse de 40% déjà en 2020 et de 80% en 2050. Pour en savoir plus, il suggère à la commission d'auditionner l'Association Noé21. S'agissant de la difficulté de trouver des lieux

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

de relogement pendant les travaux, M. Buschbeck rappelle que la GIM possède le plus grand parc immobilier de la ville et qu'il devrait être possible de laisser vacant l'équivalent de 0,5% de logements pour permettre les relogements provisoires et les rocadés.

Une commissaire s'interroge sur les collaborations entre le Canton et les communes en matière de performances énergétiques.

M. Buschbeck confirme que le Canton doit veiller à l'application de la loi. La Ville, de son côté, a le devoir d'entretenir son parc immobilier.

Une commissaire exprime son accord avec les préoccupations des motionnaires et estime que réduire les émissions devrait être obligatoire aussi bien dans les bâtiments du patrimoine financier que du patrimoine administratif. Elle demande si on sait combien de bâtiments devraient être traités rapidement d'après le facteur énergétique.

M. Buschbeck répond que connaître cette donnée est précisément l'un des premiers jalons de la mise en œuvre de la motion. Il faudrait établir un classement, qui, à l'heure actuelle, n'existe pas, et une coordination entre les services compétents. L'administration municipale serait appelée à faire une proposition cohérente et à estimer les moyens pour la réaliser.

Une commissaire signale que le Service de l'énergie a établi, en 2006 déjà, une liste de bâtiments publics les plus énergivores et propose d'auditionner ce service.

Un commissaire demande si les motionnaires ont pensé aux implications financières de leur demande.

M. Buschbeck relève que les économies de coût en énergie pourraient être très importantes si on limite les émissions des bâtiments de la Ville aussi bien publics que locatifs. Il estime que les investissements pourraient être amortis en 15 à 20 annuités.

Il rajoute que, actuellement, les immeubles standards consomment 40 à 50 fois plus que les bâtiments de générations Minergie et Minergie Plus. Il y a même des cas où les charges excèdent le montant du loyer de base. M. Buschbeck souligne qu'il y aura beaucoup de rénovations à faire, ce qui devrait aussi générer de l'emploi.

Un commissaire demande si la nouvelle loi sur l'énergie est contraignante ou incitative. M. Buschbeck répond qu'elle est très contraignante pour les nouvelles constructions, mais pas très restrictive pour les bâtiments existants qui représentent le plus gros potentiel d'économie.

Sans plus de questions de la part des commissaires, M. Buschbeck est remercié de sa participation à l'audition et la présidente propose de voter immédiatement.

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

ment les auditions proposées dans le cadre de l'étude de la motion M-917. Elle signale que le conseiller administratif Rémy Pagani pourrait être entendu lors de cette même séance.

Ainsi, la présidente soumet à l'approbation de la commission la proposition d'audition du conseiller administratif qui est approuvée à l'unanimité des commissaires présents.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice, et Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie

En introduction, M^{me} Cerda prend la parole pour expliquer que la Ville de Genève possède 800 bâtiments. L'une des propositions de la stratégie «100% renouvelable en 2050» prévoit précisément de planifier, dans les investissements de la municipalité, un critère d'assainissement énergétique des immeubles. Il s'agit notamment de définir une méthodologie pour être le plus efficace possible. M^{me} Cerda montre qu'un peu plus de 20% des bâtiments de la Ville dépassent le 600 MJ/m² par an admis dans la loi.

La motion M-917 préconise de porter la limite admise à 400 MJ/m² par an. Or, 80% des bâtiments de la Ville sont au-dessus de cette valeur. Dans ce contexte, il convient d'agir efficacement. Travailler sur les 26 bâtiments qui dépassent 600 MJ impliquerait d'agir seulement sur 10% de la consommation énergétique municipale. Or, il a été jugé préférable de travailler sur les 20 plus gros enjeux énergétiques de la Ville, qui consomment 55% de la consommation énergétique de la municipalité.

Depuis 2006, les bâtiments de la Ville sont classés suivant le facteur énergétique et environnemental. Dans le parc locatif, les plus gros consommateurs sont les Minoteries, Cité-Jonction, les Asters, le Sujet et Amat-Rothschild, soit 25% de la consommation dans le patrimoine locatif. Des projets de rénovation ambitieux sont actuellement à l'étude pour les Minoteries et Cité-Jonction.

Dans le patrimoine administratif, le plus gros enjeu est situé dans le complexe du centre sportif des Vernets et de la Voirie, qui représente 15% de la consommation. Un projet devra être présenté au Conseil municipal pour que cet endroit bascule dans le giron du 100% renouvelable.

M. Pagani rappelle que la Ville a été classée parmi les dix villes les plus efficaces en matière énergétique en relevant que la Ville de Genève a toujours été à la pointe dans l'économie des ressources.

Une commissaire s'enquiert de la coordination avec la Gérance immobilière municipale lors des travaux. M^{me} Cerda répond que les gros enjeux énergétiques

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

requièrent évidemment des opérations de rénovations complètes et, bien entendu, des réunions ont lieu régulièrement entre les services pour organiser les relogements et les rocadés.

Une commissaire se demande si le délai de 2050 pour passer entièrement au 100% renouvelable est réaliste. Elle fait remarquer que la majorité des nouvelles chaudières fonctionnent au gaz. M^{me} Cerda répond que le gaz fait partie des énergies de transition. Parallèlement, il y a de plus en plus de projets qui intègrent l'énergie solaire et les pompes à chaleur. Elle rajoute que la plupart des projets actuellement soumis au Conseil administratif correspondent à l'objectif du 100% renouvelable et espère que ce but peut être atteint avant terme.

La commissaire fait remarquer que les pompes sont controversées car elles fonctionnent à l'électricité et insiste sur la nécessité de privilégier les solutions mécaniques. En réponse, M^{me} Cerda précise que les pompes permettent de produire de la chaleur localement, sans émissions de CO₂, et que cette technologie s'adapte à des projets de diverses dimensions. Elle confirme que l'électricité est davantage sollicitée, c'est pourquoi une stratégie complémentaire en la matière doit être mise en place.

La commissaire demande si les projets de rénovations devraient pas être intégrés directement dans les projets actifs du plan financier d'investissement (PFI). M. Pagani répond que les projets prêts à être lancés sont déjà dans le PFI. Les objets en cours de projet sont répertoriés dans les pages jaunes du PFI; la plupart d'entre eux croisent les enjeux d'usure et d'énergie.

Un commissaire regrette que le tableau figurant à la page 15 de la brochure *100% renouvelable en 2050* n'intègre pas une indication des coûts à côté des indications de consommation d'énergie. Il regrette aussi le manque de communication entre les services et donne en exemple le constat qu'il a fait concernant le Service des sports qui gère les Vernets et qui n'est pas au courant de l'action du Service de l'énergie.

S'agissant des coûts, M^{me} Cerda fera parvenir à la commission un document d'analyse des consommations en énergie qu'elle a présentée à la commission des finances en 2010, lors de l'étude des comptes. Elle évoque la collaboration entre son service et la GIM à qui sont transmis des fiches sur les variations saisonnières dans les immeubles locatifs. Elle note que ce genre d'information devrait aussi être fourni pour les bâtiments du patrimoine administratif, à l'intention des services bénéficiaires des infrastructures.

Une commissaire s'enquiert des sources de financement des travaux dans le domaine énergétique. Elle souhaite savoir quel sera l'impact financier de ces transformations sur les loyers. M^{me} Cerda explique que les travaux énergétiques croisent diverses sources de financement et estime que le bilan des apports

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

externes (subventions, remboursements) est bon. Elle mentionne notamment le Fonds énergie des collectivités publiques et annonce l'étude d'une proposition de fonds «énergie et climat» qui devrait s'inscrire dans la stratégie sur la consommation électrique. Ce fonds serait alimenté par les recettes de la production communale d'électricité photovoltaïque et par les rétrocessions sur la taxe CO₂.

S'agissant de l'impact financier sur les loyers, M^{me} Cerda répond que la stratégie «100% renouvelable en 2050» n'a pas pour but de renchérir les loyers, mais elle reconnaît cependant que les plus petits projets qui s'inscrivent dans cette stratégie peuvent s'avérer plus chers. M. Pagani fait observer que les loyers des logements de la Ville répondent à des critères propres au règlement de la GIM et rajoute que la baisse de la consommation énergétique devrait entraîner une baisse des charges.

Une commissaire souhaiterait être rassurée sur les critères de sélection d'un bâtiment à rénover et demande si le facteur énergétique, outre l'indicateur Stratus, est pris en compte pour décider de programmer la rénovation d'un immeuble. M^{me} Charollais tient à signaler que c'est précisément parce que les Minoteries sont un gouffre énergétique que l'administration municipale entreprend leur rénovation. Dans l'indicateur Stratus, ce complexe est pourtant situé en dessus de la barre 0,5. Elle souligne que l'analyse des bâtiments à rénover ne se fait pas seulement sur l'indice de dégradation. Les critères sont toujours croisés.

La présidente s'enquiert des critères qui priment dans l'entretien des immeubles de la caisse d'assurance du personnel de la ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP).

M. Pagani répond que la CAP entretient elle-même ses 150 immeubles suivant les normes défendues par la Ville. Le Service de l'énergie (ENE) prévoit de rencontrer les responsables de la CAP pour déterminer le soutien que l'ENE peut leur apporter.

L'audition arrivée à son terme, dans le cadre de la poursuite des travaux sur la motion M-917, la présidente soumet à l'approbation de la commission la proposition d'une commissaire d'auditionner l'Association Noé21.

Vote sur l'audition de l'Association Noé21

L'audition de l'Association Noé21 est approuvée par la majorité des commissaires présents par 9 oui (1 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 LR, 1 DC, 1 UDC) et 3 abstentions (2 MCG, 1 EàG).

Séance du 17 octobre 2011

Audition de l'Association Noé21 représenté par MM. Chaïm Nissim, secrétaire, et Felix Dalang, collaborateur scientifique

En introduction, M. Dalang présente l'Association Noé21 qui promeut la mise en œuvre de mesures visant à éviter le réchauffement climatique.

L'association a pris connaissance de la motion M-917 et pense qu'elle ouvre de bonnes perspectives. Elle pourra contribuer à accélérer la réalisation de la stratégie municipale «100% renouvelable en 2050», dont ils saluent l'excellence.

M. Dalang évoque les recommandations du Groupe intergouvernementale d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) relatives aux seuils d'émissions de gaz à effet de serre, et souligne qu'elles ne sont pas aussi audacieuses qu'elles le paraissent.

M. Dalang évoque les consommations d'électricité, de gaz naturel, de mazout, et de carburants à Genève, et la consommation énergétique de l'Aéroport international de Genève. Les données mettent en évidence que, pour respecter les recommandations du GIEC, il faudra que, en 2050, les émissions de CO₂ aient baissé de 95% en 2050 et de 100% en 2065. Pour cela, il faudra se tourner vers un mode de vie totalement indépendant des énergies d'origine fossile. Trois facteurs contribueront à la réalisation de cet objectif:

- la production d'énergie renouvelable, mais ses niveaux n'atteindront jamais ceux de la consommation énergétique actuelle;
- l'efficacité énergétique, obtenue notamment grâce à l'isolation optimale des bâtiments;
- les changements de comportements.

M. Dalang reconnaît que les décideurs et les pouvoirs publics sont placés face à un énorme défi.

Revenant à la motion, il observe qu'elle mentionne un premier délai en 2020, ce qui constitue un pas dans la bonne direction. Il invite toutefois à ne pas perdre de vue l'horizon de 2050 de la stratégie municipale, sous peine de travailler dans la précipitation et devoir recommencer après. C'est pourquoi, au nom de l'Association Noé21, MM. Dalang et Nissim proposent à la commission de rajouter à la fin du texte de la motion, la phrase suivante: «Ce plan complétera la stratégie du Service de l'énergie «100% renouvelable en 2050».»

M. Dalang tient à avertir que la mise en œuvre des mesures visant zéro émission de CO₂ va coûter très cher. Selon les conclusions provisoires d'une étude qu'ils sont en train de mener pour évaluer le coût des rénovations nécessaires pour atteindre cet objectif, il faudra investir environ 60 milliards de francs jusqu'en 2050. Or, les économies financières, que l'on peut obtenir en remplaçant les éner-

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

gies fossiles du chauffage par du renouvelable, ne suffiront certainement pas à financer les travaux.

M. Nissim fait état d'obstacles institutionnels aux rénovations énergétiques. Il est d'avis que les procédures administratives imposées par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) sont lourdes, compliquées et dissuasives, surtout depuis la promulgation de la nouvelle loi sur l'énergie. Il mentionne une feuille de calcul, fournie par les services de l'Etat, grâce à laquelle on devrait pouvoir estimer les économies après des travaux d'isolation ou après des installations de systèmes de production d'énergie, ainsi que les répercussions de ces interventions sur les loyers.

Le problème est que la production de ces données retarde les procédures. Des architectes se plaignent du fait qu'il faille maintenant compter neuf mois pour obtenir une autorisation de construire par procédure accélérée (APA) au lieu de deux mois auparavant.

Les démarches pour tenter d'améliorer la situation, aussi bien de droite que de gauche, n'ont pas abouti. La dernière en date, de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier à également échoué. M. Nissim fait remarquer que le taux de rénovations à Genève stagne en dessous de 1% alors qu'il est de 2 à 2,5% en Suisse alémanique. En cause, les lourdeurs administratives genevoises. Quelles que soient les bonnes volontés en matière énergétique, y compris de la part de la Ville de Genève, M. Nissim prédit qu'elles vont se heurter à un mur administratif au niveau du Canton. Pour illustrer son propos, il signale que la loi imposant les doubles vitrages est en force depuis une vingtaine d'années, mais qu'elle n'est pas appliquée.

Un commissaire souhaiterait savoir pourquoi il est si difficile de calculer les coûts d'une rénovation incluant des interventions de type énergétique. M. Nissim répond que la feuille de calcul, mentionnée auparavant, s'autorise une marge d'erreur de 30% sur l'estimation de baisse des charges, ce qui déplaît aux requérants. Il explique que cette marge d'erreur est due, en grande partie, à l'incertitude concernant les comportements des habitants des bâtiments par rapport au projet architectural initial. Par exemple, les estimations d'économie de chauffage pourraient être faussées par la tendance de certains locataires à ouvrir les fenêtres.

Une commissaire s'interroge au sujet des raisons qui marquent la différence du taux de rénovations entre Genève et la Suisse alémanique. M. Nissim invoque, d'abord, les différences de mentalités, puis signale que la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) constitue une spécificité genevoise susceptible d'expliquer cette différence. Il est d'avis que la LDTR n'est pas un cadeau. Certes, elle protège les locataires, ce qui lui paraît bon, mais elle embrouille aussi les procédures, ce qui devrait inciter à la repenser, car il est difficile de déterminer, à son aune, la part des travaux énergétiques

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

qui se répercuterait sur les loyers. Le problème le plus important réside dans le manque de formation des requérants et des fonctionnaires chargés de recevoir les demandes d'autorisation de procédure accélérée. Selon lui, personne ne sait comment faire pour la remplir correctement lorsque la rénovation a lieu dans le cadre de la LDTR. Il mentionne la commission des standards, dont il fait partie, où un seul dossier sur 16 présentés récemment, était formellement recevable.

Pour compléter, M. Dalang est d'avis qu'il faut inciter les professionnels à se former. Il estime que, s'il y a une demande durable de spécialistes, forcément l'offre va suivre et les écoles vont s'apercevoir de la nécessité d'améliorer la formation.

Un commissaire souhaiterait savoir ce que disaient les statistiques au sujet des performances énergétiques des bâtiments rénovés et des constructions nouvelles répondant aux normes en vigueur, et s'il est possible de comparer les performances des diverses solutions énergétiques renouvelables. M. Dalang répond que les constructions nouvelles sont plus faciles à isoler et, pour ce qui est des performances des différentes options énergétiques, il explique que, selon l'orientation des toits, il n'est pas toujours possible d'exploiter l'énergie solaire de manière optimale. Là où on est en présence de la nappe phréatique, il n'est pas possible d'utiliser les pompes à chaleur. En fait, les spécialistes préconisent d'utiliser toutes les solutions, là où c'est possible.

Un commissaire demande si les auditionnés ont fait des thermographies des façades d'immeubles. M. Nissim répond que l'Association Noé21 est composée de généralistes, mais pas de techniciens du domaine, et l'association n'est pas équipée pour faire ces mesures de manière systématique.

Un commissaire demande s'il existe, à Genève, un bâtiment idéal du point de vue énergétique. M. Nissim mentionne la coopérative Equilibre, à Confignon, qu'il juge magnifique. Il mentionne notamment des toilettes sèches et le rôle des jacinthes d'eau qui digèrent les matières fécales. Il signale que le coût des immeubles Equilibre dépasse de seulement 5% celui des constructions traditionnelles.

M. Dalang ajoute, en réponse à la question, que les bâtiments Minergie et Minergie Plus sont des références.

Un commissaire souhaiterait consulter l'étude sur l'évaluation des coûts de rénovations réalisé par Noé21. Il lui est répondu que l'étude n'est pas encore publiée, et qu'il s'agit d'une évaluation assez grossière du coût de toutes les rénovations auxquelles il faudrait procéder dans tout le canton.

Un commissaire relève que les auditionnés jugent que la motion M-917 est de nature à accélérer la stratégie «100% renouvelable en 2050», Elle souhaiterait savoir quels sont les pas qu'il faudra faire pour aller encore plus vite en Ville de

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

Genève. M. Nissim répond qu'il faudrait une structure financière, une sorte de banque pour la rénovation, qui prêterait à taux bas. Il faudrait ensuite échafauder un plan de rénovations, identifier les bâtiments d'habitation qui dépassent le seuil de 400 MJ. En même temps, il faudra former de nouveaux professionnels de la construction. Cela permettrait de créer des places de travail pour des centaines de personnes et pendant de nombreuses années.

L'audition arrivée à son terme, la présidente remercie MM. Chaïm Nissim et Félix Dalang de leur participation et leur donne congé.

Travaux de la commission

La commission estime avoir toutes les informations pour aller de l'avant dans les travaux autour de la motion M-917, sans demander d'autres auditions et entame la discussion.

Celle-ci démarre de façon dispersée avec des propositions contradictoires et dans un climat de tension, ce qui amène la présidente à proposer de suspendre les travaux et de reporter la discussion et le vote sur la motion M-917 à une séance ultérieure. Ainsi la présidente consulte les membres de la commission du logement sur l'opportunité de voter lors de cette séance la motion M-917.

Par 5 non (2 UDC, 1 Ve, 1 S, 1 EàG) contre 2 oui (MCG) et 3 abstentions (1 EàG et 2 LR), la majorité de commissaires présents se prononce pour le report du vote de la motion M-917 à une séance ultérieure.

Séance du 5 décembre 2012

Discussion et prises de position

La présidente demande aux commissaires d'annoncer leurs positions sur la motion M-917 et de formuler les éventuels amendements à l'invite de la motion.

Le groupe socialiste se dit satisfait des auditions du Service de l'énergie et de l'Association Noé21. Au sujet de cette dernière, la commissaire rappelle que ses délégués avaient salué les efforts de la Ville et de son Service de l'énergie et proposé de compléter la motion en faisant référence à son action. De même, Noé21 avait formulé des recommandations au sujet de la formation des architectes aux enjeux énergétiques des rénovations.

S'agissant de la suite à donner à la motion M-917, les socialistes sont favorables à son renvoi au Conseil administratif.

Auparavant, ils proposent d'en amender l'invite, qui sera ainsi formulée:

«le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans un délai de six mois, conformément au règlement du Conseil municipal, un

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

plan permettant la rénovation, d'ici à 2020, et sans augmentation de loyer, des immeubles propriété de la Ville de Genève qui consomment plus de 400 MJ/m² par an.»

Par ailleurs, la commissaire socialiste signale que son groupe est sensible au problème du relogement des locataires pendant les travaux et se demande si cela ne devrait pas figurer dans la motion avec un amendement supplémentaire.

Le groupe Vert propose de compléter l'invite de la motion en rajoutant à la fin:

«le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans un délai de six mois, conformément au règlement du Conseil municipal, un plan permettant la rénovation, d'ici à 2020, des immeubles propriété de la Ville de Genève qui consomment plus de 400 MJ/m² par an, incluant les délais de rénovation, les solutions financières et le planning des formations nécessaires aux différents corps de métier pour mener à bien ces rénovations, ainsi que le relogement temporaire des locataires. Ce plan complétera la stratégie du Service de l'énergie «100% renouvelable en 2050».»

La commissaire démocrate-chrétien est favorable à la motion mais elle se demande si l'ambition de reloger tout le monde est réalisable. Elle pense que cette exigence risque de compromettre la mise en œuvre de la motion.

Une commissaire d'Ensemble à gauche tient à rappeler que le Service de l'énergie fait déjà un grand travail et qu'il est bien doté d'une planification ambitieuse contrairement à ce qui est affirmé par le septième considérant de la motion. Elle pense que la motion trouverait son utilité si les amendements étaient rédigés de manière à soutenir la stratégie du Service de l'énergie. Son groupe soutien la suggestion formulée par l'Association Noé21 qui figure dans la proposition d'amendement des Verts.

Elle rappelle que, lors de l'audition du Service de l'énergie, M^{me} Cerda avait expliqué que le 80% des immeubles dépassait le seuil des 400 MJ/m² par an, mais que la stratégie du service prend en compte le seuil légal de 600 MJ/m² par an, en travaillant sur les lieux les plus dépensiers et pollués et elle se demande s'il ne serait pas pertinent de mentionner ce fait dans la motion.

Enfin, la commissaire d'Ensemble à gauche estime que le délai de 6 mois accordé au Conseil administratif pour présenter un plan est irréaliste et elle ne voit pas l'utilité d'accuser le Conseil administratif alors qu'une stratégie énergétique est déjà en cours.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que la motion M-917 part d'un bon sentiment, mais qu'elle enfonce des portes ouvertes. Il considère le Service de l'énergie comme un service public, très actif dans le domaine énergétique et, en se référant à une présentation de M^{me} Cerda à la commission des

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

finances, il suggère que le plan suivi par le service est peut être excessivement ambitieux, notamment dans ses échéances, car la Ville a de réelles difficultés à reloger ses locataires pendant les travaux. Il trouve la motion irréaliste à plusieurs titres: le délai de six mois imparti au Conseil administratif pour présenter un plan, le délai de 2020 pour le réaliser, le seuil de 400 MJ/m² par an alors que respecter le seuil de 600 MJ/m² par an est déjà un objectif ambitieux.

Le groupe libéral-radical déclare qu'il se rapportera à la loi. La motion n'explique pas ce que cela signifie de passer de 600 MJ/m² par an, qui est l'objectif légal, à 400 MJ/m² par an, soit 30% de mieux que ce qui est requis par la loi. Le commissaire libéral-radical observe que les coûts de l'objectif 400 MJ/m² par an n'ont pas été estimés, or, si réaliser cette exigence était possible, la loi l'aurait mentionné. A son avis, cela requiert aussi des moyens techniques qui ne sont pas encore accessibles, en lien avec les possibilités scientifiques. Les coûts nécessaires à la mise en œuvre de cette motion ne sont sûrement pas raisonnables.

La Ville et l'Association Noé21 ont pourtant prévenu qu'il ne faut pas trop exiger, au risque d'aboutir à des plans financiers intenable. Bien que la motion parte d'une bonne intention, elle se révèle inutile à cause de ses objectifs exagérés. Il estime aussi que la motion est trop générale et ne tiens pas compte de la diversité des bâtiments qui appartiennent à des époques différentes.

Suite aux différentes interventions, et pour préciser la position de son groupe, une commissaire socialiste propose une nouvelle formulation de l'invite de la motion M-917, en supprimant le délai de six mois et la mention au règlement du Conseil municipal, qu'elle juge redondante, et en ajoutant une mention à la stratégie 100% renouvelable en 2050. Elle propose aussi de créer une deuxième invite avec une partie de l'amendement proposé par les Verts, puis une troisième invite, en mentionnant les questions du relogement pendant les travaux et le maintien des loyers.

La présidente fait remarquer que les loyers des logements sociaux de la Ville sont calculés en fonction du revenu des locataires et non sur la base du coût locatif théorique.

Un commissaire socialiste fait observer que la motion se réfère à tous les bâtiments de la Ville, donc aussi les locaux commerciaux.

Le groupe socialiste rappelle que l'Association Noé21 a averti les commissaires qu'il est très difficile de calculer l'impact financier des travaux d'isolation des immeubles et, dans ces conditions, il estime nécessaire de mentionner la question des loyers, à titre de garde-fou.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se dit mal à l'aise avec la motion qui, à ses yeux, contient des considérants inexacts. Elle observe que les modifications à l'invite s'accumulent. Pour sa part, elle n'est pas prête à voter ce texte qui com-

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

porte plusieurs points confus et problématiques. Que faire pour reloger les institutions domiciliées dans les bâtiments administratifs? Ne vaudrait-il pas mieux limiter le champ de la motion aux immeubles de logement? Elle n'est pas non plus favorable au délai de six mois accordé au Conseil administratif, délai qu'elle considère comme un ultimatum pour présenter un plan comme si rien n'avait été fait jusqu'à présent. Elle exprime aussi son opposition au seuil de 400 MJ/m² par an et préfère revenir à l'objectif de référence de 600 MJ/m² par an.

Enfin, elle propose de suspendre la discussion sur le texte actuel et de le retravailler entièrement. En cas de vote sur le texte actuel, elle s'abstiendra.

Un commissaire libéral-radical approuve la position de sa préopinante. A son avis, la commission tourne en rond et propose de voter sur l'opportunité de poursuivre la discussion. Sur la question des bâtiments administratifs, il est d'avis que la valeur nouvelle des bâtiments, après travaux, doit être mentionnée dans le budget municipal.

Un commissaire socialiste est d'avis de limiter le champ d'application de la motion aux immeubles de logement. Ainsi, il ne sera plus nécessaire de faire mention d'une hausse des loyers étant donné que la GIM les calcule à partir du revenu des locataires. Par contre, il estime nécessaire de continuer à demander la garantie du relogement des locataires durant les travaux. Si la motion continue de s'appliquer à tous les immeubles municipaux, il faudra demander un plafonnement des loyers des locaux commerciaux.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose d'assortir la question de la garantie du relogement pendant les travaux de la précision «si nécessaire» mais un commissaire libéral-radical lui fait la remarque que ce type de rénovation exige le déplacement des habitants.

Elle estime alors que garantir le relogement devient irréaliste.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois est d'avis que le débat montre que la commission n'est pas prête à voter sur la motion M-917. Il serait favorable à un report du vote, de sorte que les commissaires puissent prendre connaissance des amendements proposés. Il tient à rappeler que la loi cantonale a pour objectif 600 MJ/m² par an pour 2020, or, il reste huit ans pour y parvenir et il exprime ses doutes sur la faisabilité de cet objectif-là.

Il est aussi sceptique sur la perspective que la Ville ne répercute pas les coûts des travaux sur les loyers, sauf si l'on considère les habitants de la Ville comme une catégorie de privilégiés. Il fait observer que le vote populaire a permis le principe de la hausse des loyers lors de travaux énergétiques.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre signale que la motion M-917 ne suscite pas l'enthousiasme de son groupe. Il estime que le texte porte

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

mal son titre, que le délai de six mois, imparti au Conseil administratif, est irréaliste tout comme l'objectif des 400 MJ/m² par an en 2020.

Il est favorable à la proposition de la commissaire d'Ensemble à gauche qui a proposé de retirer le texte actuel et retravailler une nouvelle motion sur cet objet au sein de la commission.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien a le sentiment que la motion M-917 perdrait son sens et le cadre référentiel que les Verts souhaitent lui donner si son champ d'application était réduit au logement. Elle estime difficile de se prononcer sur les amendements tels qu'ils ont été annoncés jusqu'à présent et demande qu'ils soient mis par écrit.

Un commissaire du Parti libéral-radical soutient la demande faite par sa préopinante et dans ces conditions son groupe est prêt à voter.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose alors de voter les amendements, puis de voter la motion; si elle est refusée, la commission du logement pourra décider de reprendre l'objet pour en faire une motion de la commission.

Vote

La présidente soumet à l'approbation de la commission du logement, la première invite, amendée, de la motion M-917, ainsi rédigée:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un plan permettant la rénovation, d'ici à 2020, des immeubles, propriété de la Ville de Genève, qui consomment plus de 600 MJ/m² par an. Ce plan complétera la stratégie du Service de l'énergie «100% renouvelable en 2050».»

La première invite, amendée, de la motion M-917, est approuvée à la majorité des commissaires présents, soit par 10 oui (2 EàG, 2 S, 1 DC, 2 LR, 1 MCG, 2 UDC) et 2 abstentions (Ve).

La présidente soumet à l'approbation de la commission du logement, la deuxième invite, nouvelle, de la motion M-917, ainsi rédigée:

«Ce plan devra tenir compte des délais de rénovation, des solutions financières, et du plan des formations nécessaires aux différents corps de métier pour mener à bien ces rénovations».

La deuxième invite, nouvelle, de la motion M-917, est refusée à la majorité des commissaires présents, soit par 5 non (2 LR, 1 MCG, 2 UDC) contre 2 oui (Ve) et 5 abstentions (2 EàG, 2 S, 1 DC).

La présidente soumet à l'approbation de la commission du logement, la troisième invite, nouvelle, à la motion M-917, ainsi rédigée:

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

«En ce qui concerne les logements de la gérance immobilière municipale, le plan devra garantir le relogement des locataires pendant la durée des travaux».

La troisième invite, nouvelle, à la motion M-917, est approuvée à la majorité des commissaires présents, soit par 11 oui (2 Ve, 2 S, 2 EàG, 2 LR, 1 MCG, 2 UDC) et 1 abstention (DC).

La présidente soumet à l'approbation de la commission du logement, la motion M-917 telle qu'amendée par la commission, elle est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un plan permettant la rénovation, d'ici à 2020, des immeubles propriété de la Ville de Genève qui consomment plus de 600 MJ/m² par an. Ce plan complétera la stratégie du Service de l'énergie «100% renouvelable en 2050».

En ce qui concerne les logements de la Gérance immobilière municipale, le plan devra garantir le relogement des locataires pendant la durée des travaux.

Annexe: (à consulter sur le site du Conseil municipal dans l'ordre du jour)

- présentation PowerPoint
- Service de l'énergie – Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050 – Rapport d'activité 2010

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviendrai brièvement en tant que rapporteuse remplaçante de notre collègue Silvia Machado, qui n'est malheureusement plus parmi nous...

Je relèverai un point qu'elle avait souvent souligné, lors des travaux concernant la motion M-917: l'importance accordée par la Ville à la stratégie «100% renouvelable en 2050», selon laquelle il est prévu d'appliquer un critère d'assainissement énergétique dans la planification des investissements municipaux concernant les immeubles. 20% des bâtiments propriété de la Ville sont considérés comme devant être assainis, car ils ne répondent pas aux objectifs de ce plan.

Cependant, il faut souligner l'effort déjà fourni par notre commune, puisqu'elle est classée parmi les dix villes les plus efficaces en la matière. Les économies d'énergie que nous avons réalisées sont donc assez importantes pour être comparées à celles d'autres cités européennes.

Pour cette raison, même amendée, la motion M-917 déposée par les Verts a été acceptée à l'unanimité par la commission du logement. Elle demande au Conseil administratif de présenter un plan qui permette la rénovation, d'ici à 2020, des immeubles propriété de la Ville consommant trop d'énergie. Ce plan d'assainissement complétera la stratégie «100% renouvelable en 2050» en lui donnant un ordre de marche, et il marquera la volonté de notre municipalité d'aller dans ce sens.

Il n'est donc pas étonnant que l'ensemble de la commission du logement ait accepté cette motion, puisqu'elle correspond aux objectifs du développement durable que tous les groupes politiques peuvent défendre, notamment lorsqu'il s'agit des immeubles de la Ville. Voilà pourquoi la commission est unanime à demander au Conseil municipal de la suivre en votant la motion M-917 amendée.

M. Guillaume Käser (Ve). La motion M-917 demande un plan permettant la rénovation des immeubles gourmands en énergie; elle est donc la bienvenue. Il faut savoir que la Ville a pris des engagements dans ce sens, puisqu'elle a signé la charte d'Aalborg qui vise à minimiser les dépenses énergétiques. Or, notre municipalité peut jouer un rôle de levier dans cet effort au niveau genevois, car elle est l'un des plus grands propriétaires immobiliers du canton; elle doit donc se montrer exemplaire en matière d'économie d'énergie.

Vous savez certainement, chers collègues, qu'il est assez facile d'isoler correctement les constructions neuves, mais que la plus grande cause de dépense énergétique est à chercher dans le parc d'immeubles existants et vieillissants. Malheureusement, la Ville est en retard dans la rénovation de ses bâtiments. La motion M-917 est donc tout à fait pertinente.

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

J'aimerais rappeler que Genève connaît de fréquents pics de pollution – notamment en ce qui concerne les particules fines – qui affectent ses habitants en leur causant des problèmes respiratoires et vasculaires. C'est donc aussi la santé de nos concitoyennes et concitoyens qui est en jeu ici – et non pas seulement la lutte contre le réchauffement climatique au niveau planétaire, dont parlent les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Pour ces raisons, les Verts recommandent au plénum de voter la motion M-917, tout en insistant sur le fait qu'il est important d'en préserver la formulation et les intentions initiales. En effet, au départ, nous placions la barre un peu plus haut que le texte finalement voté par la commission du logement. Concrètement, nous demandions que le plan d'assainissement s'applique aux bâtiments consommant plus de 400 MJ/m² par an, alors que dans la motion amendée cette limite a été rehaussée à 600 MJ/m² par an.

Notre groupe regrette cette modification. Nous vous demandons d'être exemplaires, Mesdames et Messieurs, et de revenir à la formulation initiale de notre motion en rejetant l'amendement accepté par la commission. Ainsi, nous pourrions pleinement atteindre l'objectif d'une meilleure garantie de la qualité de l'air pour nos concitoyennes et concitoyens.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le représentant du groupe des Verts vient de nous annoncer que son groupe souhaite rétablir la formulation initiale de la motion M-917. Or, comme l'a rappelé la rapporteuse M^{me} Valiquer Grecuccio, à l'issue de ses travaux, la commission du logement est parvenue à un consensus en votant à l'unanimité la motion amendée qui demande d'appliquer le plan d'assainissement aux immeubles consommant plus de 600 MJ/m² – et non pas 400 MJ/m² – par an.

Avant tout, je m'étonne du dépôt même de cette motion des Verts et, notamment, de ses considérants. J'ai salué en commission – mon intervention figure dans le rapport – l'effort fourni par le Service de l'énergie, dont la présentation détaillée des mesures déjà prises démontre que les demandes émises par les Verts dans leur motion initiale sont bel et bien en cours de réalisation depuis de nombreuses années.

Par conséquent, même si le groupe Ensemble à gauche ne peut évidemment pas s'opposer à cette motion, il préfère faire confiance aux services et à l'excellent travail de notre magistrat Rémy Pagani qui, depuis de nombreuses années, s'est attaqué à ce problème. Nous n'avons pas attendu la motion des Verts pour avoir cette problématique à cœur, vous le savez bien, Mesdames et Messieurs!

Le patrimoine immobilier de la Ville est un gouffre d'énergie, surtout les installations sportives. Faut-il alors appliquer une norme fixe à tous les bâti-

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

ments, ou plutôt s'attaquer aux grosses installations – sportives ou autres? Le groupe Ensemble à gauche fait confiance aux services municipaux et pense que le Conseil municipal doit continuer à soutenir leur travail. Inutile de leur demander de fournir des efforts supplémentaires qui exigeront d'eux une dose de travail déraisonnable.

Ce que demande le groupe des Verts est beaucoup trop ambitieux. On a souligné l'existence de la stratégie «100% renouvelable en 2050»; pour notre part, nous voulons suivre cette volonté politique que nous saluons. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à voter la motion M-917 amendée telle qu'elle figure dans le rapport. Je rappelle qu'elle a été acceptée à l'unanimité par la commission du logement.

M. Daniel Sormanni (MCG). La commission du logement a constaté que la motion M-917 enfonce pas mal de portes ouvertes! Nous pouvions alors la refuser ou l'amender en l'adaptant à la norme cantonale actuelle de 600 MJ/m² par an. Ne soyons pas plus royalistes que le roi! Respectons déjà cette norme, avant de passer à d'autres étapes! Il ne sert à rien de fixer des objectifs que je qualifierais d'irréalistes. Telle est la raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois s'en tiendra à la motion amendée telle qu'elle est issue des travaux de commission.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Je m'étonne de ce que je viens d'entendre. On nous dit que notre motion enfonce des portes ouvertes car les services municipaux font déjà le travail demandé, mais qu'il faut quand même réduire ses exigences en matière de valeur limite de consommation d'énergie! Justement, notre motion demandait d'aller un peu plus loin que ce qui est fait actuellement. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, si vous voulez éviter d'enfoncer une porte ouverte, votez-la dans sa formulation initiale!

Le président. Nous passons au vote. Je mets d'abord aux voix les deux amendements acceptés par la commission du logement.

Mis aux voix, l'amendement de la commission à la première invite est accepté sans opposition (66 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement de la commission ajoutant la seconde invite est accepté à l'unanimité (67 oui).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un plan permettant la rénovation, d'ici à 2020, des immeubles propriété de la Ville de Genève qui consomment plus de 600 MJ/m² par an. Ce plan complétera la stratégie du Service de l'énergie «100% renouvelable en 2050».

En ce qui concerne les logements de la Gérance immobilière municipale, le plan devra garantir le relogement des locataires pendant la durée des travaux.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 2 novembre 2011 de M^{me} Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Alberto Velasco, Jacques Pagan, Pascal Spuhler, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel et M^{me} Fabienne Aubry Conne: «Rénovation urgente de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle en vue d'accueillir le Conseil municipal lors de la transformation de la salle du Grand Conseil» (PRD-14 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

La commission des travaux et des constructions, sous la présidence de M. Christian Zaugg, a étudié ce projet de délibération lors de sa séance du 8 février 2012.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie pour la précision de son travail.

¹ «Mémorial 169^e année»: Développé, 4190.

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

Rappel du projet de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 700 000 francs destiné à la rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle en vue d'accueillir le Conseil municipal lors de la transformation de la salle du Grand Conseil.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de ... annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de la mise en exploitation de l'auditoire.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, responsable du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et M. Bruno Clément, chargé de mission au département

M. Pagani rappelle que le parlement cantonal avait lancé un concours pour la rénovation de la salle du Grand Conseil dans laquelle se réunit aussi le Conseil municipal de la Ville. Lorsque les intentions de l'Etat se sont précisées, il a mandaté M. Meylan pour réaliser une préétude de transformation de la salle de conférences du Muséum d'histoire naturelle. Il a ensuite présenté au Conseil administratif une proposition basée sur cette préétude, que le Conseil administratif a décidé de geler en attendant que des contacts soient établis avec M^{me} Maria Anna Hutter, sautier du Grand Conseil. Les discussions ultérieures ont permis d'apprendre que le Grand Conseil souhaite que le Conseil municipal continue à partager ses locaux. C'est ainsi que M^{me} Hutter, pour le Canton, et M. Clément, pour la Ville, ont examiné ensemble les scénarios envisageables pour permettre la poursuite de l'activité législative et délibérative pendant la durée des travaux de transformation de l'actuelle salle des séances plénières. Le but de ces démarches visait à trouver des solutions moins onéreuses que la somme de 1,7 million de francs demandée par le projet de délibération PRD-14.

M. Meylan explique que la moitié de la somme de 1,7 millions de francs, allouée à la rénovation de la salle du Muséum d'histoire naturelle serait utilisée pour des travaux exclusifs pour assurer au Conseil municipal de délibérer dans des conditions normales. Le matériel installé serait ensuite très difficilement recyclable. Les détails des coûts incluent le remplacement de l'équipement élec-

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

tronique de sonorisation et de vote (630 000 francs), l'aménagement d'intérieur (500 000 francs), et les travaux acoustiques (200 000 francs). Il faudrait remplacer tous les sièges pour les adapter au travail des élus.

Il préférerait, par mesure d'économie, éviter de devoir équiper entièrement une salle qui ne servira plus par la suite au Conseil municipal.

M. Bruno Clément a été engagé pour trouver des solutions de repli dans la perspective des travaux, pour les occupants de la villa Freundler, du bâtiment Database (ancien site Artamis), du Moulin à Danses et de l'Alhambra. M. Clément a également travaillé avec M^{me} le sautier du Grand Conseil à la recherche d'une salle équipée pour les conférences, les votes et les retransmissions télévisées pendant la durée des travaux de rénovation de l'actuelle salle des séances plénières. Ils ont repéré quatre lieux possibles dont il donne les principales caractéristiques:

- le Centre international de conférences, dans le quartier de Varembe, qui dispose de salles entièrement équipées, ainsi que d'une buvette;
- l'Organisation météorologique mondiale qui dispose de grandes et de petites salles équipées, ainsi que d'une buvette;
- la salle du Conseil d'administration du Bureau international du travail;
- le plus grand auditoire du bâtiment universitaire d'Uni-Mail.

La dernière solution a nettement les faveurs de M^{me} Hutter, qui connaît bien les possibilités techniques d'Uni-Mail, où se déroulent les opérations de dépouillement des grandes journées d'élections et de votations de niveau cantonal et national.

Toutes ces solutions pourraient convenir et coûter moins cher que s'il fallait transformer la salle du Muséum d'histoire naturelle.

Un commissaire souligne que l'avantage du Muséum d'histoire naturelle est que le bâtiment appartient à la Ville. Le nouvel équipement pourrait servir à d'autres occasions. Si les séances plénières se tiennent à d'autres endroits, il craint que le Service du Conseil municipal soit forcé de déplacer chaque mois son matériel.

M. Pagni souhaiterait éviter de dépenser 1,7 million, somme qu'il juge excessive, alors que des alternatives existent.

La commission des travaux et des constructions entame la clôture de l'étude du projet de délibération PRD-14.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions le projet de délibération PRD-14.

Mis aux voix, il est refusé par 7 non (1 EàG, 1 Ve, 1 DC, 2 LR, 1 UDC, 1 MCG) et 4 abstentions (2 S, 1 EàG, 1 MCG).

Projet de délibération: rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle pour l'accueil du Conseil municipal

Premier débat

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, je ne crois pas qu'il y aura de débat sur cet objet, puisque le Canton a finalement décidé de renoncer aux travaux prévus dans la salle où nous siégeons. En tout cas, il ne les engagera pas avant quelques années, car il a visiblement des problèmes financiers. Par conséquent, le Conseil municipal n'a plus besoin de déménager.

Or, le projet de délibération PRD-14 n'avait de sens que si nous y étions contraints, les projets qui nous ont été présentés à l'époque prévoyant de nous faire siéger de l'autre côté de la Ville. Nous avons alors estimé que, si le Conseil municipal pouvait avoir une salle pérenne, il aurait été un peu moins dépendant du Grand Conseil.

A ce sujet, un avis de droit a été demandé pour savoir si les conseillers municipaux avaient le droit de choisir l'endroit où ils siègent. Eh bien, il semble que non; l'avis de droit en question accorde ce pouvoir au seul Conseil administratif. Je crois qu'il y aurait beaucoup à dire là-dessus... Si cette problématique venait à se présenter à nouveau, je crains qu'elle ne provoque des discussions houleuses!

Pour l'heure, cependant, je retire formellement le projet de délibération PRD-14, puisqu'il est obsolète.

Le président. Madame Wenger, il n'en demeure pas moins qu'il a fait l'objet d'un rapport et que je dois le mettre aux voix.

M^{me} Salika Wenger. Monsieur le président, je tiens à préciser que j'ai consulté M^{me} Aubry Conne, M. Pagan et M. Spuhler, également signataires, et que tout le monde s'accorde à considérer cet objet comme obsolète.

Le président. Je vous remercie, Madame Wenger, il fallait juste le préciser... Le projet de délibération est donc retiré, puisque tout le monde est d'accord!

Le projet de délibération PRD-14 est retiré par ses auteurs.

6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros et M^{me} Salika Wenger: «Sans bar, l'Alhambra n'a plus d'allant!» (PRD-23 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des travaux et constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 30 janvier 2012.

La commission des travaux et des constructions, sous la présidence de M. Christian Zaugg, a étudié cette proposition lors de ses séances des 29 février et 7 mars 2012.

Les notes de séances ont été assurées par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie pour la précision de son travail.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, ainsi que M. Bruno Clément, chargé de mission au département, et M. Jean-Daniel Pasquettaz, architecte mandataire

Seront également reçus par la commission, M. Alexis Barbey, coauteur et signataire du projet de délibération PRD-23, ainsi que MM. Roman Juon et Jean Spielmann, représentants de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville.

Préambule

Le projet de délibération PRD-23 demande la suspension, dès son vote, du crédit d'investissement de 27 815 000 francs ouvert au Conseil administratif par la proposition PR-704 et soumet la réouverture dudit crédit à la condition qu'au terme des travaux, l'exploitation d'un café-restaurant indépendant de la programmation de l'Alhambra et avec une capacité semblable à celle de l'Alhambar avant travaux, soit garantie.

Pour des besoins de clarté, la rapporteuse se concentrera sur ces deux demandes des signataires du projet de délibération PRD-23, les auditions ayant débordé sur des questions déjà abordées dans la proposition PR-704 (sécurité, jauge de la salle, etc.) et non directement en rapport avec le sujet du projet de délibération PRD-23. Le relogement ou non des actuels exploitants et à quelles

¹ «Mémorial 169^e année»: Développé, 4214.

conditions, thème qui a provoqué la polémique, ne sera volontairement pas abordé ici, même s'il en a été question en commission. M. Barbey soutiendra lui-même que la demande de relogement du gérant de l'Alhambra ne figure pas dans les demandes des signataires du projet de délibération PRD-23.

Lors de son audition, M. Pagani rappelle les termes du compromis dont il avait été le promoteur et qui avait permis l'adoption de la proposition PR-704. Ce compromis, présenté en assemblée publique en présence de 200 personnes, consiste à réduire la jauge prévue de la salle de l'Alhambra de 1200 à 750 places tout en conservant l'option du plancher amovible permettant un espace modulable, une polyvalence d'utilisation et élargissant ainsi la palette d'événements et de formes possibles.

Ce compromis garantit aussi la conservation et le fonctionnement autonome du café-restaurant L'Alhambra qui disposera en outre de deux buvettes, l'une déjà existante, au rez-de-chaussée, et l'autre qui sera aménagée au deuxième étage. Les jours de spectacle, les deux buvettes seront exploitées par les organisateurs des événements, s'ils le souhaitent, sinon c'est le café-restaurant qui en assurera l'exploitation. Le compromis a ensuite été validé par les architectes du bureau Brunn dont les plans, comportant des circulations autonomes pour l'Alhambra, ont été présentés lors d'une séance plénière du Conseil municipal. Le projet a, par la suite, été repris par les nouveaux mandataires du bureau de M. Pasquettaz qui propose encore de nouvelles solutions. M. Pasquettaz, qui a succédé à M. Brunn, a reçu le mandat de garantir à l'Alhambra une capacité d'accueil qui approche les 100 places. Un nouveau complément de requête en autorisation de construire sera déposé prochainement, qui comporte 100 places d'accueil entre le bar et le restaurant, dans un Alhambra qui se déploie sur une partie de l'espace du foyer et qui dispose d'accès autonomes.

Sur la question de manque de toilettes, qui posait également problème à certains commissaires, nous pouvons voir sur le plan des toilettes au sous-sol, uniquement accessibles au public de l'Alhambra, alors que les clients de l'Alhambra disposeront de toilettes au premier étage et au deuxième niveau, sans pour autant croiser le public de la salle de spectacles. Les spectateurs pourront circuler du sous-sol au deuxième niveau en empruntant l'escalier Rôtisserie. Le régime de circulation mis en place empêchera les clients de l'Alhambra d'accéder à la salle de spectacle.

L'Alhambra sera accessible par un accès extérieur et indépendant, qui permettra à l'établissement de fonctionner en tout temps.

Un commissaire, cosignataire du projet de délibération, estime satisfaisants les nouveaux éléments présentés pour garantir l'exploitabilité de l'Alhambra. A son avis, il aurait fallu déposer ces modifications en requête d'autorisation de construire avant, afin de ne pas susciter d'inquiétude.

M. Barbey, cosignataire du projet de délibération PRD-23, lors de son audition, résumera la demande des signataires: garantir que l'Alhambra bénéficie d'accès indépendants et maintenir à l'Alhambra sa surface actuelle afin de garantir son exploitation. M. Barbey explique que les signataires du projet de délibération PRD-23 ont été interpellés par le gérant de l'Alhambra qui, plans à l'appui, leur a fait part de ses craintes que le projet de rénovation ne permette pas d'exploiter séparément le bistrot et la salle de spectacle. Ces inquiétudes ont incité les conseillers municipaux à se mobiliser, une mobilisation transversale dont il se félicite.

La commission résume, à l'intention de M. Barbey, l'audition de M. Pagani plus tôt dans la séance. Les plans présentés garantissent au restaurant une jauge de 100 places; les plans comprennent également des circulations et accès permettant l'exploitation autonome de l'Alhambra, précision étant faite que ces modifications n'ont pas encore été déposées en tant que compléments à la requête en autorisation de construire et que M. Lazzaretti, actuel exploitant de l'Alhambra, n'a pas vu les plans.

M. Barbey se réjouit de ses bonnes nouvelles qui démontrent que le travail des conseillers municipaux et des commissions dans lesquelles ils délibèrent sont utiles. Le projet de délibération PRD-23 a donc rempli son rôle.

Lors de l'audition, à la demande des deux représentants de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, M. Juon et M. Spielmann exprimeront les mêmes inquiétudes que M. Barbey, à savoir: le souci de préserver en centre-ville des lieux de sociabilité, alors que La Crémère, le Radar, et d'autres établissements ont successivement fermé.

Discussion et vote

Les commissaires libéraux-radicaux estiment satisfaisantes les explications données par le département des constructions et de l'aménagement, ainsi que les précisions apportées aux plans des travaux. Cela répond aux demandes du projet de délibération PRD-23 et ils voteront donc son refus.

Un commissaire des Verts invite la commission à voter l'arrêté afin de maintenir la pression sur le Conseil administratif, car, d'après lui, rien n'est garanti, ce d'autant que les modifications n'ont pas encore été déposées auprès de la direction des autorisations de construire.

Ensemble à gauche fait remarquer que le projet de délibération PRD-23 aura un effet suspensif. En votant ce texte, la commission des travaux et des constructions signifiera que les explications du Conseil administratif ont été jugées insuffisantes. En l'occurrence, Ensemble à gauche est satisfait des explications du département des constructions et de l'aménagement et votera le refus du projet de délibération.

Le Parti socialiste est partisan de voter le projet de délibération PRD-23 en prenant acte que le projet a évolué.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions le projet de délibération PRD-23, qui est accepté par 7 oui (2 Ve, 3 S, 2 MCG) contre 6 non (2 EàG, 2 UDC, 2 LR).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les promesses du Conseil administratif à l'occasion du vote par le Conseil municipal le 13 octobre 2010 de la proposition PR-704;

vu le vote unanime du Conseil municipal le 1^{er} novembre 2011 de la motion M-981;

vu l'attitude incertaine du Conseil administratif;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sept de ses membres,

décide:

Article premier. – Le crédit d'investissement de 27 815 500 francs, ouvert au Conseil administratif par la proposition PR-704, est suspendu, dès le vote de la présente, à la condition qu'au terme des travaux, l'exploitation d'un café-restaurant, indépendant de la programmation de l'Alhambra et avec une capacité semblable à celle de l'actuel Alhambra, soit garantie.

Art. 2. – En cas de non-réalisation des travaux, les montants d'ores et déjà dépensés devront être amortis sur une durée de un à cinq ans.

Premier débat

M. Grégoire Carasso (S). J'interviendrai très brièvement pour rappeler le contexte dans lequel a été déposé le projet de délibération PRD-23. Cela me semble nécessaire, car nous avançons ce soir à un rythme effréné – une fois n'est pas coutume – et je crains que le défilement rapide des points de l'ordre du jour n'ait pour conséquence que tout le monde n'ait plus à l'esprit les détails de cette affaire.

A l'époque, le Conseil municipal avait pris position contre le conseiller administratif écologiste Patrice Mugny – le dossier a ensuite été repris par M. Pagani – car il voulait absolument rénover la salle de l'Alhambra en supprimant le bistrot de quartier qui s'y trouvait. Dans ce contexte, on a assisté à une large mobilisation du Conseil municipal, des habitants du quartier et des personnes qui y travaillent, afin de sauver l'Alhambra. Ce combat faisait suite à la disparition de très nombreux bistrots du centre-ville.

Telle est la raison pour laquelle nous avons déposé ce projet de délibération. Il s'agissait d'affirmer que nous étions tous d'accord de soutenir la rénovation de l'Alhambra, mais que nous exigeons le maintien d'un bistrot de quartier à cet endroit. Dans le rapport de force assez intense qui s'en est suivi, nous avons même été jusqu'à faire en sorte que cette exigence conditionne le début des travaux.

Le rythme auquel avance le Conseil municipal ne s'accordant pas toujours avec ses belles intentions politiques, nous nous trouvons aujourd'hui face à un petit décalage. En effet, les travaux sont déjà bien avancés; je dirais même qu'ils sont presque terminés. Dans l'intervalle, changement de magistrat aidant – je salue en passant l'action de Sami Kanaan dans ce dossier – nous avons obtenu la garantie qu'un bistrot de quartier, l'Alhambra ou un autre, pourra à nouveau être exploité sur place, indépendamment de la salle elle-même. Chères et chers collègues, vous pouvez donc voter le projet de délibération PRD-14 en toute sérénité.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Visiblement, les esprits se sont bien calmés, dans cette affaire... C'est heureux! Les travaux de rénovation en cours confirment que nous avons tenu compte de la demande du Conseil municipal pour le maintien d'un bistrot de quartier ouvert sept jours sur sept sur le site de l'Alhambra, ce vénérable bâtiment qui deviendra une maison de la musique. Les deux entités seront possiblement séparées, mais elles auront bien sûr la possibilité de collaborer.

J'aimerais cependant attirer votre attention sur un point, Mesdames et Messieurs. Nous lancerons bientôt l'appel à candidatures pour la gestion du bistrot sous l'égide de la Gérance immobilière municipale (GIM) – vous avez voté un règlement très explicite à ce sujet. Nous sommes en train de peaufiner le cahier des charges, car il devra évidemment prévoir que le bistrot puisse collaborer avec le gestionnaire de la salle elle-même en termes d'articulation des deux secteurs d'activité. J'insiste là-dessus, même si je sais que vous le savez déjà, car mieux vaut le redire clairement.

La salle de spectacle et le bistrot seront comme deux voisins séparés par un mur assez fin; le bistrot ne pourra donc pas programmer de concert les soirs où la salle en accueillera un autre. Ce ne sera pas simple! Comme le prévoit le cahier

des charges du futur exploitant, le bistrot sera soumis à de fortes contraintes, puisque nous lui demandons d'être ouvert sept jours sur sept, d'avoir des prix avantageux et d'organiser des activités qui le rendent attractif – comme l'était l'ancien Alhambra – tout en restant compatible avec le fonctionnement de la salle de spectacle attenante.

J'en viens à cette dernière. Nous travaillons actuellement aux modalités de sa gestion – ce point fait d'ailleurs l'objet d'un montant demandé au budget 2014, j'espère qu'il sera accepté.

Je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs, qu'il sera dans un premier temps impossible de garantir les 250 représentations annuelles évoquées par certains à l'époque où l'Alhambra fonctionnait encore. Même avec un régime de représentations beaucoup plus modeste que 125 soirées annuelles – mais c'est déjà beaucoup, et cela n'exclut pas les répétitions – le bistrot devrait en tenir compte. Ce sera donc une alchimie très particulière; nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour en assurer la réussite.

Se pose également la question des flux de public. La nouvelle salle de spectacle aura une jauge de 750 personnes – c'est-à-dire quasiment le double de l'ancienne. Or, celles et ceux qui ont fréquenté l'Alhambra de l'époque savent que l'affluence des spectateurs rendait déjà son accès peu évident, notamment au début des représentations. Le foyer au deuxième étage servira à absorber la foule notamment durant les entractes, mais le tout reste assez délicat. Je confirme une fois encore que nous ferons tout pour que cela fonctionne!

L'article premier du projet de délibération PRD-23 me pose un petit problème d'ordre sémantique. Je pense qu'il ne sera pas nécessaire d'en modifier la formulation, mais je tiens à préciser mon interprétation pour le *Mémorial*. Lorsque je lis: «Le crédit d'investissement (...) est suspendu...», je comprends qu'il n'est pas réellement suspendu, mais lié à la condition qui suit. Il me semble que le terme «suspendu» pourrait par erreur être interprété comme «arrêté». Je sais que telle n'est pas l'intention des auteurs de ce texte, mais il me semble nécessaire de le préciser pour que cela figure au *Mémorial*. Le Conseil administratif comprend cette délibération comme une condition posée à la réalisation des travaux, et non pas comme leur suspension.

M^{me} Maria Pérez (EàG). J'aimerais simplement expliquer la position d'Ensemble à gauche dans ce dossier. A l'époque du dépôt du projet de délibération PRD-23, nous avons refusé d'entrer en matière, car l'existence du bar était déjà assurée. En fin de compte, ce texte n'avait été rédigé que pour répondre aux inquiétudes du tenancier de l'établissement d'alors, qui s'interrogeait sur son avenir... Mais je crois qu'il a obtenu entre-temps la gérance de La Potinière;

nous pouvons donc considérer cet objet comme obsolète. Telle est la raison pour laquelle mon groupe s'abstiendra lors du vote de ce soir.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous sommes contents de l'issue des débats sur le projet de délibération PRD-23. Comme l'a rappelé M. Carasso, nous avons dû nous battre pour que l'Alhambar puisse continuer à exister au même emplacement. Nous l'avons fait non par volontarisme, mais en luttant contre le magistrat Mugny qui ne voulait rien entendre des demandes du Conseil municipal. Je le dis et le répète: nous avons eu raison de nous battre! Les résultats de notre mobilisation sont aujourd'hui satisfaisants et le Parti démocrate-chrétien s'en réjouit.

M. Carlos Medeiros (MCG). Le débat concernant le maintien du bistrot promis sur le site de l'Alhambra me donne l'occasion d'attirer l'attention du plénum sur la désertification du centre-ville. Vous savez, chers collègues, que j'ai moi-même un établissement pas loin. En écoutant les commerçants du coin, on se rend compte que la pression immobilière est telle, qu'elle causera la fermeture d'au moins 20 établissements au cours de trois ou quatre ans à venir. Je vous garantis que je n'exagère pas! Les conditions cadres permettant d'assurer leur existence ne seront plus réunies.

Même si cette problématique n'est pas directement liée au projet de délibération PRD-23, le Conseil municipal devra y réfléchir dans un avenir très proche. Il faut se demander si nous voulons vraiment un centre-ville désert où personne ne circule. Aujourd'hui déjà, en soirée, la rue du Rhône et les artères voisines connaissent une situation catastrophique. Les commerçants des alentours le disent, il n'y aura bientôt plus d'arcades marchandes dans ce périmètre. Tout le monde s'apprête à mettre la clef sous la porte – et je parle d'établissements implantés sur place depuis vingt ou trente ans, de la boutique du coiffeur au bar en passant par le salon de thé.

Entre la question des nuisances sonores – on sait que les gens tolèrent beaucoup moins le bruit qu'autrefois – l'augmentation des loyers et la pression des milieux immobiliers, nous nous retrouverons bientôt avec un désert au centre-ville, c'est tout à fait clair! D'ici cinq ans, si aucune mesure n'est prise pour freiner un peu la tendance, plus rien ne se passera en ville après 18 h.

Je tiens à rappeler que, de l'avis des gens qui s'inquiètent comme moi des problèmes d'insécurité, l'existence d'une véritable vie de quartier contribue grandement à garantir la sécurité dans nos rues.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'interviens très brièvement pour répondre à M. Medeiros. Evidemment, il m'ôte les mots de la bouche!

Vous savez bien, Mesdames et Messieurs, que le Conseil administratif se bat avec beaucoup d'énergie pour maintenir une certaine vie au centre-ville; nous sommes exactement du même avis que vous, Monsieur Medeiros! Cela mérite d'être relevé, car tel n'est pas toujours le cas...

Cette préoccupation – dont le projet de délibération PRD-23 est issu – retient l'attention du Conseil administratif depuis longtemps, bien avant mon arrivée. Il est vrai que de nombreux établissements publics ont disparu au centre-ville – le Cristallina, le Radar – et que d'autres, comme le Relais de l'Entrecôte, s'appêtent à partir. Cependant, je signale que la solution à ce problème ne dépend pas uniquement des établissements propriété de la Ville de Genève au sens foncier, tel l'Alhambra. Si nous ne parvenons pas à une maîtrise des loyers au centre-ville, la situation décrite par M. Medeiros deviendra réalité très rapidement.

La sécurité du centre-ville est donc en jeu. Dans ce contexte, je rappelle la pertinence de la «bataille» pour les plans d'utilisation du sol (PUS) – je m'exprime ici à la place de mon collègue Pagani, absent en ce moment. L'une des principales motivations du règlement sur les PUS consiste à réguler l'affectation des arcades commerçantes, de manière à éviter qu'elles soient occupées uniquement par des magasins de luxe. Ceux-ci ont leur place à Genève, mais ils ne doivent pas avoir le monopole des espaces marchands au centre-ville. Malheureusement, les milieux qui prétendent représenter l'économie combattent ce règlement sur les PUS, alors qu'il tend justement à favoriser le commerce local.

Je vous remercie de votre intervention qui m'a permis de préciser ces points, Monsieur Medeiros.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 37 oui contre 7 non (16 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les promesses du Conseil administratif à l'occasion du vote par le Conseil municipal le 13 octobre 2010 de la proposition PR-704;

vu le vote unanime du Conseil municipal le 1^{er} novembre 2011 de la motion M-981;

vu l'attitude incertaine du Conseil administratif;

Résolution: un projet de budget 2012 conforme aux attentes de la population

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sept de ses membres,

décide:

Article premier. – Le crédit d'investissement de 27 815 500 francs, ouvert au Conseil administratif par la proposition PR-704, est suspendu, dès le vote de la présente, à la condition qu'au terme des travaux l'exploitation d'un café-restaurant, indépendant de la programmation de l'Alhambra et avec une capacité semblable à celle de l'actuel Alhambar, soit garantie.

Art. 2. – En cas de non-réalisation des travaux, les montants d'ores et déjà dépensés devront être amortis sur une durée de un à cinq ans.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 27 juin 2011 de MM. Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Jean-Marc Froidevaux, Simon Brandt, Thomas Boyer, Guy Dossan, Gary Bennaim, Jean-Paul Guisan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Alexis Barbey, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Fabienne Aubry Conne et Sophie Courvoisier: «Pour un projet de budget 2012 conforme aux attentes de la population» (R-145 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cette résolution a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2011. La commission, sous la présidence de M. Alberto Velasco, a très brièvement examiné la présente résolution lors de sa séance du 29 août 2012.

La rapporteuse remercie M. Léonard Jeannot-Micheli pour ses rapides notes de séance permettant de clore de suite cet objet.

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2631.

Résolution: un projet de budget 2012 conforme aux attentes de la population

Rappel de la résolution

Vu:

- les excellentes performances financières de la Ville pendant les quatre derniers exercices bouclés (2007-2010);
- le bénéfice cumulé de 500 millions de francs, en moyenne annuel 125 millions de francs;
- diminution de la dette de 1,72 milliard de francs à 1,41 milliard de francs;
- maintien de la valeur du centime additionnel à 15,5 millions de francs malgré la loi 10199 (nouvelle LIPP);
- le très probable excédent budgétaire de l'exercice 2011 (voir les derniers rapports du Groupe de perspectives économiques – GPE);
- les bonnes perspectives économiques annoncées pour 2012 (voir les derniers rapports du GPE);
- que l'adoption en votation populaire de la loi 10199 (nouvelle LIPP) en 2009 n'a pas eu l'impact «catastrophique» annoncé par le Conseil administratif;
- les propos de M^{me} Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du Département de l'intérieur et de la mobilité, lors de son allocution du 31 mai 2011: «Les communes doivent envisager la perspective de la suppression de la taxe professionnelle.»;
- l'augmentation des charges de personnel sur la dernière législature de 6,8%, malgré la suppression d'une soixantaine de postes d'agents municipaux;
- la nécessité de mieux prioriser l'action publique en Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de budget 2012 comprenant:

- un dégrèvement linéaire de 25% sur la taxe professionnelle communale;
- un nombre de centimes additionnels fixés à 43,5 (soit une diminution de 2 centimes);
- le retour du personal stop (pas d'augmentation globale du nombre de postes);
- la fixation d'un nombre réduit d'objectifs stratégiques (environ cinq par département au maximum) à suivre par le biais d'indicateurs de performance.

Séance du mercredi 29 août 2012

Vote

Cette résolution concernant des invites pour l'élaboration du projet de budget 2012 est mise au vote. Elle est refusée par la commission des finances à l'unanimité par ses membres présent-e-s, soit par 15 non (3 S, 2 EàG, 2 Ve, 1 DC, 2 UDC, 3 LR, 2 MCG).

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que je retire cette résolution.

Le président. Puisque tous ses auteurs semblent d'accord, la résolution est officiellement retirée.

La résolution R-145 est retirée par ses auteurs.

8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 23 novembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Rémy Burri, Adrien Genechand, Georges Queloz, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Linda de Coulon: «Chassons les dealers de la plaine de Plainpalais à coup de lampadaires» (M-952 A)¹.

Rapport de Alain de Kalbermatten.

La commission s'est réunie le 2 mai 2011, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la grande diligence de ses travaux.

Rappel de la motion

Considérant:

- qu'avec la fin de la première partie des travaux, l'allée centrale de la plaine de Plainpalais (entre le rond-point et la rue de l'Ecole-de-Médecine) est devenue une voie de passage importante pour les piétons, notamment pour les habitants du quartier de Mail-Jonction;
- qu'à la nuit tombée, le milieu de la plaine de Plainpalais est plongé dans l'obscurité;
- que cette obscurité favorise les activités des dealers;
- que tout un chacun peut constater, n'importe quel soir, que la plaine de Plainpalais est devenu un haut lieu de deal;
- que les dealers et leurs «clients» génèrent de l'insécurité et des sentiments d'insécurité tout aussi inacceptables;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2599.

- les débats, sur le même sujet, que ce Conseil a déjà eus avec la motion M-712 «Une ville plus éclairée est une ville plus sûre», malheureusement refusée en 2008;
- que les problèmes d'insécurité appellent des réponses proportionnées et rapides,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer, dans les plus brefs délais, des lampadaires dans l'allée centrale de la plaine de Plainpalais, afin que ce cheminement piétonnier redevienne un lieu de passage entre deux quartiers de notre ville, en toute sécurité.

Séance du 5 mai 2012

Audition du motionnaire M. Adrien Genecand

Introduisant la motion M-952 au nom de ses signataires, M. Genecand rappelle que la question de l'éclairage de la traversée centrale de la plaine de Plainpalais était chère à l'ancien commissaire M. Georges Queloz. Actuellement, le manque d'éclairage adéquat encourage la présence de certains vendeurs de drogue, notamment près de l'installation d'observation du chantier de la deuxième phase du gorrrh. On sait pourtant que la traversée centrale est un axe de liaison piétonnier important entre deux secteurs de la ville. La motion M-952 demande donc que des lampadaires adéquats soient posés sur ce parcours, afin de rassurer les passants.

Discussion de la commission

Un commissaire des Verts rappelle qu'il avait été question de ce sujet dans le cadre de l'étude sur le projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais (PR-753). Entre temps, il semble que des mesures aient été prises, mais il est utile d'en savoir davantage. Les Verts soutiendront donc la motion M-952 au moment du vote.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois est étonné de cette motion M-952 des commissaires du Parti libéral-radical, dont il déplore qu'ils ne s'inquiètent pas aussi des dealers dans les préaux des écoles.

Un autre commissaire des Verts fait remarquer que plus de lumière ne vaut pas forcément dire plus de sécurité.

Vote

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la motion M-952 qui est acceptée par la majorité des commissaires présents, soit par 12 oui (1 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (S).

M. Alain de Kalbermatten, rapporteur (DC). D'un point de vue purement technique, je signale que la commission des travaux et des constructions a considéré la motion M-952 comme ayant valeur de pétition. En effet, les citoyens se plaignent trop souvent de problèmes récurrents à la plaine de Plainpalais. Nous avons donc mis le maximum d'humanité à traiter cette motion due aux nuisances endurées par certaines personnes dans ce périmètre.

M^{me} Olga Baranova (S). Le Parti socialiste invite le plénum à accepter la motion M-952, mais pas forcément pour l'originalité de son invite – si j'ose une pointe d'ironie – car nous savons que les installations lumineuses demandées ont déjà été en grande partie réalisées par le Conseil administratif.

En fait, notre acceptation de cet objet est fondée sur le dernier considérant, qui stipule de manière extrêmement sage que «les problèmes d'insécurité appellent des réponses proportionnées et rapides». A mon sens, cette motion nous donnera à tous – Conseil municipal aussi bien que Conseil administratif – du grain à moudre, pour une raison très simple: une «réponse proportionnée» est autre chose qu'attendre le chiffre magique de 200 agents de la police municipale (APM). Quant aux «réponses rapides», elles n'ont rien de commun avec certains blocages que nous connaissons en Ville de Genève à propos de la sécurité...

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-952 se veut simple, à la base – demander l'éclairage d'une grande zone comme la plaine comme Plainpalais – et elle me paraît découler du bon sens. Cependant, il faut la considérer par rapport au problème général de l'insécurité qui règne à Genève. Aujourd'hui, certaines places et petites rues ne bénéficient que d'un éclairage blafard; il faut absolument améliorer la situation, afin que la population reprenne possession de l'espace urbain et ne le laisse pas aux mains des dealers.

Aujourd'hui, de nombreuses personnes n'osent plus sortir tard le soir pour promener leur chien ou pour faire une simple balade, par exemple, tout simplement parce que les rues sont envahies de dealers – aussi bien aux Pâquis qu'aux Eaux-Vives, à la Jonction, à Plainpalais et ailleurs. Aujourd'hui, nous vivons dans une ville morte le soir. Mon collègue Medeiros l'a rappelé tout à l'heure: il n'y a presque plus d'établissements publics pour accueillir les gens au centre-ville. Et qui dit presque plus d'établissements publics dit presque plus de lumière et d'animation, mais des rues aux mains des dealers et des délinquants.

Mesdames et Messieurs, il est primordial que vous preniez conscience de la nécessité qu'il y a aujourd'hui à redonner une vie à notre Genève nocturne: par la luminosité, évidemment, mais pas avec des lumières blafardes! On peut choisir

des lumières de couleur, un éclairage particulier pour mettre en valeur les arbres et les fontaines, par exemple. Ces lumières-là, c'est la sécurité! Ainsi nous rassurerons les gens quand ils se promènent, ainsi nous rendrons l'espoir à ceux qui aujourd'hui ont peur de sortir le soir.

M. Christo Ivanov (UDC). J'aimerais revenir sur la plaine de Plainpalais et évoquer la problématique spécifique de l'éclairage de toute la zone Plainpalais-Jonction. Il y a quelque temps, nous avons voté un plan lumière. Or, l'éclairage de cette zone est tout à fait insuffisant. Je pense qu'il faudrait le réévaluer, car les gens du quartier n'osent plus sortir le soir. Voilà la première observation que je souhaitais faire.

La deuxième est la suivante: le boulodrome de la plaine de Plainpalais en particulier n'est pas du tout assez éclairé. Les habitants n'osent même plus s'y rendre le soir pour faire une partie de boules entre amis. Je pense qu'il serait grand temps de remédier à ce problème! L'Union démocratique du centre votera bien évidemment la motion M-952.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, comme je vous l'ai dit en tant que rapporteur, je crois que nous devons vraiment être conscients de la problématique de la plaine de Plainpalais. Je me concentrerai sur ce périmètre précis, car c'est uniquement de celui-là que traite la motion M-952 – et non du problème récurrent qui affecte notre ville en général.

Aujourd'hui, le soir venu, la plaine de Plainpalais est dans l'obscurité; les chemins d'accès sont bien entendu plus ou moins éclairés – par cette lumière blafarde dont a parlé M. Spuhler – mais de larges zones restent totalement sombres. Malheureusement, des dealers et d'autres personnes mal intentionnées en profitent pour commettre leurs forfaits.

Il relève donc de notre responsabilité en tant que commune de lutter contre l'insécurité. Je ne parle pas ici du nombre des APM, car le rétablissement de la sécurité passe par divers moyens; parmi ceux dont nous disposons, un éclairage performant permettra de rassurer les personnes qui se baladent sur la plaine de Plainpalais le soir. On sait que la rue de l'Ecole-de-Médecine, située juste à côté, est largement fréquentée; hélas, il arrive que les personnes qui s'y rendent ou qui la quittent aient peur en traversant la plaine.

Nous avons donc la responsabilité de bien éclairer, de largement éclairer les lieux. Je pense que nous disposons aujourd'hui de techniques tout à fait performantes pour ce faire, afin d'assurer un spectre de lumière aussi étendu que possible – et non pas concentrer le faisceau lumineux uniquement sur les cheminements. Sur la plaine de Plainpalais, il faut éclairer également les zones en gorrh.

C'est pour cela que le Conseil administratif doit absolument se réveiller maintenant! Il ne s'agit pas d'attendre d'hypothétiques APM qui pourront patrouiller dans les environs, mais d'offrir tout de suite un éclairage décent à la population. Je le répète, il faut agir maintenant et ne pas attendre plus longtemps! Je demande donc vraiment au Conseil administratif de ne pas s'en tenir à des paroles creuses, mais de mener des actions complètes. J'espère que cela se fera le plus rapidement possible!

M. Olivier Fiumelli (LR). En tant qu'auteur de la motion M-952, je voulais remercier la commission des travaux et des constructions de l'avoir votée à l'unanimité. Je remercie également M^{me} Baranova de s'être rendu compte que le Parti libéral-radical a aussi, parfois, des idées proportionnées et rapides pour résoudre les problèmes d'insécurité, et qu'il ne mise pas tout sur la force armée! Il y a aussi la prévention, l'éclairage, les caméras de surveillance... Il existe de multiples possibilités pour faire face à l'insécurité.

M. Pascal Holenweg (S). J'utiliserai lâchement le débat concernant ce point de l'ordre du jour pour exprimer non pas une position sur la motion M-952, mais des états d'âme: le scepticisme d'abord, la nostalgie ensuite. (*Remarque de M. Vanek.*) Mais oui, j'ai une âme, Monsieur Vanek!

Dans la motion, ainsi que dans la plupart des commentaires émis à son sujet et des prises de position des orateurs précédents, la conviction hypothétique selon laquelle plus d'éclairage amène plus de sécurité est sous-entendue, voire même explicitement exprimée.

La semaine dernière, avec quelques membres du Conseil municipal et plusieurs dizaines d'autres personnes, nous avons fait une traversée nocturne de Genève et il me semble que tous les participants ont constaté non pas la désertification ou l'absence de vie du centre-ville, mais l'omniprésence de la lumière tout au long de notre pérégrination, dans chaque lieu que nous traversons.

Il n'y a plus d'espace sans lumière ni au centre-ville ni dans les environs. La ville – y compris la plaine de Plainpalais – n'a jamais été aussi éclairée; désormais plus aucun lieu du centre ou de ses abords immédiats ne reste dans l'obscurité. En même temps, on entend dire que l'insécurité n'a jamais été aussi forte! C'est illogique. On ne peut pas dire aussi clairement que l'illumination de la ville fait reculer l'insécurité, puisque la ville n'a jamais été aussi illuminée alors même que – paraît-il – l'insécurité n'a jamais été aussi forte. C'est un constat.

Quant à ma nostalgie, c'est celle de ces coins sombres où pouvaient se réfugier non seulement les malfrats, mais aussi les marginaux, les rêveurs, les poètes

et les amants. La ville ne connaissant plus d'endroit obscur qui ne soit pas soumis au regard des autres, elle a perdu des espaces de liberté – une liberté dont jouissaient évidemment des populations hors la loi, mais qui profitait aussi à tout le monde. Une ville n'est pas un éclairage *a giorno* continu, mais une succession d'espaces différents les uns des autres – dont certains peuvent être obscurs. Chez nous, il n'y en a plus! La plaine de Plainpalais, qu'elle connaisse ou pas des problèmes d'insécurité, n'a jamais été aussi éclairée et inhospitalière.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). A mes yeux, même si une ville est éclairée, on y est en danger s'il n'y a plus de vie dans l'espace urbain, car personne n'est là pour vous porter secours ou pour voir s'il se passe quelque chose. J'habite un quartier et une rue où, depuis mon enfance, je sais – je l'ai toujours entendu dire – qu'il y a des agressions; je veux parler du chemin des Crêts-de-Champel. Mais il y avait aussi des agressions à l'avenue de la Roseraie; à cet endroit, les infirmières qui rentraient chez elles depuis l'hôpital se faisaient régulièrement agresser ou même violer... Monsieur Pagani, cela me ferait plaisir que vous m'écoutez, juste maintenant! J'allais mentionner une rue qui s'appelle chemin de la Tour-de-Champel... Monsieur Gauthier, je n'arrive pas à voir M. Pagani pendant que vous et lui tenez votre caucus privé. Si vous aviez la gentillesse de bien vouloir m'écouter... Merci!

J'ai déjà signalé le cas: dans cette rue, un immeuble appartient à la Ville et un autre est propriété de la caisse de pension de la BCGe – l'endroit concerne donc l'Etat et la Ville. Or, on y a laissé pousser des massifs de lauriers plus hauts que la taille d'un homme. Les lieux étant très peu éclairés, on est dans un vrai four quand on les traverse de nuit. Il suffit que ce soit une nuit sans lune et sans étoiles pour que l'on n'y voie rien! Les rares petits éclairages sont tout à fait insuffisants pour prévenir des agressions. Lorsque nous rentrons des séances plénières du Conseil municipal, mon collègue Ivanov me raccompagne parfois chez moi, afin que je ne doive pas parcourir seule cet endroit plongé dans un noir d'encre!

Même si la ville est suffisamment éclairée aux yeux de M. Holenweg, notre municipalité doit prendre des mesures pour éviter que des gens puissent se cacher le soir à certains endroits. Prenons le cas de la plaine de Plainpalais: c'est un désert! C'est malheureux mais, depuis que l'on a mis le revêtement en gorrh, elle n'est plus du tout accueillante, on n'y voit plus de familles avec des enfants, les jeux ont été enlevés et c'est devenu un endroit sinistré.

Pour ma part, je demande au Conseil administratif de prendre des mesures pour couper les buissons qui arrivent à hauteur d'homme et qui empêchent de voir venir quelqu'un dans l'autre sens. Cela occasionne des petits heurts fréquents et des agressions encore plus fréquentes. Par conséquent, je demande que l'on éclaire non seulement la plaine de Plainpalais, mais aussi bien d'autres endroits, et que l'on prenne des mesures pour qu'ils deviennent des lieux sûrs.

M^{me} Olga Baranova (S). Cela me fait extrêmement plaisir d'entendre M. Fiumelli parler de la vision du Parti libéral-radical quant aux problèmes liés au deal – vous lui transmettez, Monsieur le président. Aujourd'hui, ce parti veut résoudre les problèmes de drogue avec une webcam et une lampe – c'est très chou! Mais comme je constate une certaine volonté de sa part d'ouvrir l'horizon en matière de prévention, j'invite officiellement M. Fiumelli et tous ses collègues des bancs de droite à participer à un groupe interpartis qui traite non pas de répression, mais bien de prévention en matière de drogue.

En effet, s'il y a effectivement aujourd'hui des dealers qui provoquent un très fort sentiment d'insécurité, leur présence est due à l'énorme consommation de drogue chez leurs clients. Je vous invite donc toutes et tous, Mesdames et Messieurs, à réfléchir avant tout à ce versant-là de la problématique, avant de vouloir en venir à bout avec une lampe et une webcam.

M. Pascal Spuhler (MCG). J'aimerais revenir sur les propos de M. Holenweg concernant le bilan de la traversée nocturne de Genève, notamment en matière d'éclairage. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les lumières blafardes ne sont pas idéales pour garantir la sécurité; elles donnent un sentiment de solitude et presque de peur. Lors de cette traversée, nous avons pu constater que les lumières colorées, les animations lumineuses autour des fontaines et des arbres permettaient de donner vie à la nuit genevoise. C'est dans ce sens que nous aimerions que la ville soit éclairée, et non avec des spots blafards et impuissants qui ne servent pas à grand-chose, leur faisceau étant relativement limité, comme le disait M. de Kalbermatten.

Je m'associe à son insistance pour que la mise en œuvre de la motion M-952 par le Conseil administratif soit rapide. En effet, c'est tout de suite qu'il faut faire le nécessaire pour améliorer la sécurité des habitants de Plainpalais. Aujourd'hui, ils ont peur quand ils sortent le soir; or, il me semble que ce n'est pas ce que nous voulons, dans ce parlement!

Enfin, encore un dernier point. Le Conseil municipal a voté l'année dernière la proposition PR-935 pour l'amélioration de l'éclairage à la Cité Vieusseux. Nous avons tous accepté ce projet la bouche en cœur, en affirmant que c'était une nécessité. Aujourd'hui, toujours rien n'a été fait et les habitants s'inquiètent. Alors, s'il vous plaît, ne faisons pas la même chose avec la plaine de Plainpalais!

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je ne voulais pas prendre la parole, puisque la motion M-952 a été approuvée à l'unanimité par la commission des travaux et des

constructions – mais je vois que, dès qu'il est question de sécurité à dix jours des élections cantonales, tout le monde se sent obligé de se faire mousser en disant qu'il n'est pas d'accord avec l'autre.

La demande émise dans cette motion me semble simple: nous voulons qu'il y ait un éclairage suffisant sur la plaine de Plainpalais, afin que tout le monde s'y sente bien. Voilà tout! Débattons-nous encore pendant trois heures sur un objet accepté à l'unanimité en commission? Pour notre part, nous nous y refusons. Nous soutiendrons donc la motion M-952 sans palabrer davantage.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je suis effaré de la douce naïveté du Parti socialiste face au problème de l'insécurité en ville de Genève! Pour reprendre les propos de M. Holenweg, je crois que la liberté, c'est la lumière! Beaucoup de gens n'osent plus sortir le soir, alors qu'en éclairant mieux les rues on leur rendrait cette liberté. A l'instar de M. Buschbeck, je demande au plénum de voter avec cœur et passion la motion M-952, afin de garantir la sécurité de nos concitoyens.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je répondrai d'abord à M^{me} Magnin, qui prétendait tout à l'heure que la plaine de Plainpalais n'était pas fréquentée. J'y ai passé toute la journée dimanche dernier, et je peux affirmer qu'elle était extrêmement bien utilisée! A toute heure, un nombre considérable de personnes s'y amusent: les jeunes avec leur skate, des mamans avec leurs enfants qui profitent des petites buttes, les clients des deux buvettes mises à disposition de la population... Mais je pense avant tout au marché.

J'ai également passé la journée d'aujourd'hui sur la plaine de Plainpalais, de 10 h à 15 h, pour un travail dont vous constaterez les effets mercredi, Mesdames et Messieurs. A cette occasion, j'ai pu remarquer que ce n'est pas que la nuit que les choses se passent! J'ai assisté à une altercation entre trois personnes qui se sont affrontées et castagnées – l'une d'elles a même saigné du nez. Nous avons essayé d'intervenir...

La question des mœurs et usages dans notre ville ne se pose donc pas seulement la nuit, mais aussi en plein jour – l'incident que je viens de relater a eu lieu vers midi. J'en étais stupéfait! L'affaire a été plus ou moins réglée sur le moment et j'ignore si elle le serait aussi de nuit, mais toujours est-il qu'elle reflète bien la situation actuelle. Par conséquent, il faut aussi prendre des mesures pour que les gens n'en viennent pas aux mains pendant la journée.

J'aimerais souligner un point intéressant: le projet actuel de revitalisation de toutes les allées périmétrales de la plaine de Plainpalais comprend justement un éclairage partout. Le Conseil municipal aura à se prononcer dans quelques jours, au mois d'octobre, sur ce nouveau projet que je présenterai à la commission des travaux et des constructions mercredi, puis à la presse.

Nous aurons donc à faire face à cette demande d'un éclairage suffisant. Il est assurément nécessaire que les allées périmétrales de la plaine soient bien éclairées. D'ailleurs, le plénum a voté un crédit de plusieurs millions de francs pour changer tout l'éclairage public. Nous avons terminé ce travail et, dans tous les quartiers, l'éclairage est maintenant deux fois plus puissant qu'avant – je ne sais pas si vous l'avez remarqué, Mesdames et Messieurs, mais cela se voit! Ce qui est extraordinaire, c'est que nous économisons en même temps 60% d'électricité! Nous avons fait cela pour apporter concrètement notre pierre à la résolution des problèmes d'insécurité tout à fait réels dans notre ville.

Tout un chacun a le droit de pouvoir sortir tranquillement – quelle qu'en soit la raison, y compris pour faire pisser Médor – sans avoir peur des coins obscurs.

Reste à résoudre un seul point: l'éclairage de l'allée centrale de la plaine de Plainpalais. Nous avons déjà modifié la luminosité en installant de grands projecteurs – celles et ceux qui sont allés sur place le savent – pour éviter la pose de poteaux qui auraient complètement dénaturé le site. Nous sommes en train de régler ces projecteurs un cran au-dessus pour que tout le monde déambule dans les meilleures conditions possibles. Du moins, je pensais que c'était là les meilleures conditions possibles, mais certains d'entre vous m'ont fait part de leurs réserves. Nous y remédierons en augmentant encore la puissance des projecteurs, pour que chacun puisse traverser la plaine tranquillement.

Le Conseil administratif accepte bien volontiers la motion M-952. Le mois prochain, le Conseil municipal devra trancher dans cette affaire avec la solution que je proposerai pour adapter enfin la plaine de Plainpalais et ses allées périmétrales aux normes usuelles, ce qui permettra à tout un chacun de profiter de ce lieu central de notre cité.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (65 oui et 2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer, dans les plus brefs délais, des lampadaires dans l'allée centrale de la plaine de Plainpalais, afin que ce cheminement piétonnier redevienne un lieu de passage entre deux quartiers de notre ville, en toute sécurité.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 septembre 2011: «En faveur du Restaurant La Perle-du-Lac» (P-268 A)¹.

Rapport de M. Pierre Gauthier.

La pétition P-268, datée du 8 août 2011, a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 13 septembre 2011. La commission des pétitions s'est réunie le 6 février 2012, sous la présidence de M. Pascal Rubeli. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Danae Frangoulis.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 6 février 2012

Discussion et vote

L'objet visé par la pétition était lié au projet de fermeture provisoire du Restaurant La Perle-du-Lac en vue des futurs travaux de rénovation. Or, à la suite d'un accord intervenu entre l'association du personnel de ce restaurant et la Ville de Genève, le restaurant n'a pas fermé comme le craignaient les pétitionnaires. Le président propose donc le classement de la pétition.

Par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) et 2 abstentions (MCG), la commission s'est prononcée en faveur du classement de la pétition P-268.

N.d.l.r.: L'arrivée tardive de ce rapport, sept mois après le vote de la proposition de classement, est due à la malencontreuse disparition de cette décision de classement dans la liste des objets en suspens de la commission. Vu l'obsolescence de l'objet, ce retard n'entraînera pas de conséquences fâcheuses.

Annexe: texte de la pétition

¹ «Mémorial 169^e année»: Commission, 737.

Ouvrez grand l'œil et admirez l'œil
Pour André Hauri, Jean Ziegler 8.9.2011

P- 268

PETITION EN FAVEUR DE LA PERLE DU LAC

Jean Ziegler, Bas. Nat.

Une des perles de la restauration genevoise va devoir fermer ses portes à fin août ! Un des seuls grands établissements magnifiquement situé au bord des rives de notre lac, fleuron de la gastronomie genevoise, capable de recevoir dans un cadre digne de notre ville internationale les invités de marque, les dignitaires étrangers de passage à Genève, ainsi que les familles et touristes en promenade est menacé. L'objectif des autorités est de nettoyer les lieux et confier la gérance, à titre intermédiaire, à un autre restaurateur durant quelques mois, dans l'attente des grands travaux de rénovation.

- Pourquoi une telle précipitation ?
- Pourquoi fermer la Perle du Lac durant le mois de septembre ?
- Pourquoi licencier aussi précipitamment l'équipe actuelle ?

La décision de fermer la Perle du Lac est fâcheuse à plus d'un titre :

- le licenciement des employés fidèles, pour certains depuis des dizaines d'années.
- Le fait que le mois de septembre soit l'un des plus beaux pour ce lieu exceptionnel si prisé des genevois et des visiteurs du monde entier.
- La mise en place d'une solution intermédiaire pour quelques mois, ce qui va perturber la vie de l'établissement.

En conséquence, nous demandons aux autorités de la Ville de Genève de :

- ne point fermer l'établissement au mois de septembre.
- reconsidérer la décision de confier la gestion de la Perle du Lac, dans l'attente des travaux de rénovation, à un autre restaurateur.

L'équipe actuelle a fait ses preuves. Il est inconcevable de précipiter la fermeture de ces lieux en deux temps avant les travaux. Travaux qui méritent aussi réflexion, les projets avancés paraissant surprenants à plus d'un titre.

x *Jean Ziegler / Erica Deuber Ziegler*
Deuber Ziegler Erica
 Je soutiens cette pétition : Nom : *ZIEGLER* Prénom : *Jean*

Adresse : *1281 Ruisin* Signature : *Jean Ziegler*

Pétition: ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône/Ouches/Concorde

M. Pierre Gauthier, rapporteur (EàG). Chères et chers collègues, la pétition P-268 n'a plus lieu d'être puisque, depuis son dépôt, un accord a été passé entre le Conseil administratif et l'association du personnel du Restaurant La Perle-du-Lac. Je vous propose donc de suivre les recommandations de la commission pour le classement de cette pétition.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées sans opposition (62 oui et 1 abstention).

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 juin 2012: «Pour le maintien d'une ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône/Ouches/Concorde» (P-289 A)¹.

Rapport de M. Pierre Gauthier.

La pétition P-289, datée du 7 mai 2012, a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 5 juin 2012. La commission des pétitions s'est réunie le 10 septembre 2012, sous la présidence intérimaire de M. Pierre Gauthier, en remplacement de M^{me} Sandrine Burger, présidente titulaire.

Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 10 septembre 2012

Audition de M^{me} Khadidiatou Sene-Beck et de M. Florian Dubath, représentants des pétitionnaires

Les représentants des pétitionnaires expliquent que:

- cette pétition est issue des habitants du quartier des «Jardins du Rhône», ci-après JdR, à forte mixité sociale. Durant les travaux de rénovation de l'école

¹ «Mémorial 170^e année»: Commission, 26.

Pétition: ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône/Ouches/Concorde

de Saint Jean, la ludothèque a été provisoirement déplacée dans l'école des JdR pendant deux ans. Le quartier a ainsi pu profiter de cette ludothèque qui comblait un réel besoin. La fréquentation a été soutenue et, à la fin des travaux à l'école de Saint Jean, les habitants ont vu repartir la ludothèque avec tristesse. Les ludothécaires avaient en effet su créer des animations appréciées tant par les parents que par les enfants. Cela a en outre favorisé la création de liens sociaux;

- la pétition est donc née de ce souhait de retrouver un espace de rencontre et d'animation dans le quartier des JdR. L'idée de départ était d'ouvrir une nouvelle ludothèque. Cela n'a pas été réalisé pour des questions de «quotas de ludothèque par secteur et par nombre d'habitants¹» (*sic*). La dynamique créée a néanmoins conduit des mères du quartier à créer une association afin de pouvoir disposer des locaux laissés vacants à l'école des JdR. L'objectif étant de garder, dans le quartier, un outil d'intégration où les parents de diverses origines pourraient se rencontrer, alors que leurs enfants jouent ensemble. Au moment d'envoyer la pétition, le projet d'association a pris forme. La pétition s'est donc adossée au nouveau projet pour soutenir ce dernier;
- lors d'un entretien entre les pétitionnaires et M^{me} Widmer, directrice du Service des écoles et institutions pour l'enfance, cette dernière a confirmé qu'il était possible de créer une association autour du thème de la ludothèque, sans pour autant créer un nouvel établissement.

Questions des commissaires et réponses des pétitionnaires

Concernant la mixité sociale et culturelle des familles ainsi que le nombre de personnes fréquentant le lieu.

Les pétitionnaires expliquent que la ludothèque était ouverte chaque mercredi et samedi, ainsi que plusieurs soirs de semaine. Les plus grands enfants fréquentaient les lieux le soir, les plus jeunes durant l'après-midi. Aujourd'hui, les bénévoles ne seraient pas assez nombreux pour assurer des horaires aussi importants, il est prévu de n'ouvrir que certaines demi-journées. La plupart des mères de familles de l'association sont motivées et se déclarent prêtes à travailler bénévolement. Six d'entre elles seraient, de plus, disposées à suivre une formation si on le leur proposait.

Concernant le fait que les pétitionnaires ne demandent, à ce stade, que la mise à disposition de locaux, faut-il s'attendre à des demandes ultérieures de soutien financier?

¹ L'information relative aux quotas a été transmise aux pétitionnaires par la directrice du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Pétition: ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône/Ouches/Concorde

Les pétitionnaires expliquent qu'ils n'ont pas de budget préétabli à ce stade. La personne auditionnée organise chaque année une récolte de jeux et de matériel scolaire en faveur des enfants du Sénégal. Tout le matériel n'ayant pas pu être envoyé, elle compte en récupérer une partie pour les futurs locaux des JdR. La priorité des pétitionnaires étant la mise à disposition des locaux actuellement vacants pour pouvoir y créer l'espace convivial et récréatif décrit plus haut. D'autres matériels pourront, le cas échéant, être achetés lors de «la rue est à vous» par exemple.

Concernant la garde des enfants durant les heures d'ouverture et les éventuels obstacles juridiques liés au manque de formation des bénévoles.

Les pétitionnaires expliquent que les parents devront être présents et que les enfants seront sous leur responsabilité. Les bénévoles se chargeront du bon fonctionnement des activités proposées et de la bonne tenue des locaux. Le projet se rapproche de celui du Cerf-Volant, dans le quartier de la Jonction, les maisons de quartier concernent une population différente. Si le projet évolue vers une ouverture plus large, un rapprochement éventuel avec l'Association des habitants de la Concorde est envisageable.

Concernant le fait que la première demande de la pétition de maintenir une ludothèque, est dépassée. Certains commissaires se demandent s'il ne vaudrait pas mieux classer cette pétition et que les pétitionnaires adressent une demande à la commission sociale en proposant un projet plus complet.

Les pétitionnaires expliquent que ce glissement a été envisagé dès que l'association a pris forme, en parallèle à la pétition. Mais la conseillère administrative leur a néanmoins conseillé de mettre la pétition en appui du projet. Ils confirment qu'ils vont rédiger une demande auprès de la commission sociale. La priorité actuelle reste l'attribution des locaux de l'école JdR laissés vacants par le retour de la ludothèque à Saint Jean. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance s'est dit partant pour attribuer le lieu à l'association, les besoins scolaires restant néanmoins prioritaires.

Discussion et vote

Deux positions émergent des discussions:

- l'une penche vers le classement de la pétition vu que les pétitionnaires ont laissé tomber leur projet initial et qu'il vaudrait mieux ouvrir la route à la proposition que les pétitionnaires présentent maintenant: une simple mise à disposition de locaux et une demande de soutien à la commission sociale du Conseil municipal;
- l'autre penche pour le renvoi immédiat de la pétition au Conseil administratif et la prise en compte du fait que les pétitionnaires pensent que leur pétition vient simplement en appui à leur projet actuel.

Pétition: ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône/Ouches/Concorde

Concernant l'audition éventuelle de la conseillère administrative en charge, les commissaires qui l'avaient proposé initialement¹ y renoncent finalement.

Le président soumet alors le classement de la pétition au vote de la commission qui est refusé par 8 non (2 EàG, 1 Ve, 1 DC, 2 MCG, 2 LR) contre 4 oui (2 S, 2 UDC).

Le président soumet alors le renvoi – direct, sans audition – de la pétition au Conseil administratif qui est accepté par 11 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC) et 1 abstention (DC).

Annexe: texte de la pétition

¹ Notamment afin de mettre M^{me} Alder devant ses responsabilités et de ne pas revivre l'épisode malheureux de la villa Ambrosetti.

P-289

Pétition au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Tout un chacun peut signer une pétition sans distinction d'âge ou de nationalité

Pour le maintien d'une ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône/Ouches/Concorde

Depuis août 2010 la Ludothèque de Saint-Jean s'est installée dans les bâtiments de l'école des Jardins du Rhône. Beaucoup de familles ont profité de la présence d'une ludothèque dans le quartier pour découvrir ou redécouvrir ces services. Même si il n'avait pas été identifié en tant que tel au préalable, cette présence répond à un réel besoin de la population des quartiers avoisinants (Jardins du Rhône, Ouches, Concordes,...).

Une fois la rénovation des locaux de l'école de Saint-Jean terminée, il est prévu que la ludothèque s'en retourne à la rue de Saint-Jean, ce qui est normal. Cependant, nous souhaiterions que sous une forme ou une autre (branche d'une ludothèque existante, nouvelle ludothèque indépendante ou en relation avec une maison de quartier,...) le quartier puisse continuer à profiter de la présence d'une ludothèque.

La localisation actuelle de la ludothèque dans l'école des Jardins du Rhône nous semble une bonne solution car elle a l'avantage d'être maintenant ancrée dans les habitudes, d'occuper des locaux qui sinon seraient vides et d'être proche des transports publics. Une autre localisation dans le quartier serait aussi envisageable.

Le soussigné(s) demande aux autorités compétentes de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaire pour que la présence d'une ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône / Ouches / Concorde puisse être maintenu, si possible sans interruptions, au départ de la Ludothèque de Saint-Jean à l'été 2012.

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Signature
-----	--------	---------	-----	-----------

Pétition: ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône/Ouches/Concorde

M. Pierre Gauthier, rapporteur (EàG). Chères et chers collègues, la pétition P-289 a été déposée par une association d'habitants du quartier des Jardins du Rhône. En raison de certains travaux, ils ont bénéficié pendant deux ans d'une ludothèque dans leur quartier; quand l'école de Saint-Jean a été réhabilitée, la ludothèque y a été réinstallée et ces habitants se sont retrouvés privés de cet outil social. Ils se sont donc constitués en association et ont émis cette pétition demandant le retour d'une ludothèque dans leur quartier.

Or, selon les normes en vigueur, il y a déjà suffisamment de ludothèques dans le périmètre. Leur demande n'a donc pas pu aboutir selon leurs espoirs. Néanmoins, un accord est intervenu entre-temps – M^{me} Alder vient de me le confirmer – entre ses services et les pétitionnaires, afin que ces derniers puissent continuer à bénéficier du local mis à leur disposition auparavant dans l'école des Ouches, si mes souvenirs sont bons.

Indépendamment du fait que la commission recommande le renvoi de la pétition P-289 au Conseil administratif pour finaliser éventuellement certains détails, il semble que les pétitionnaires aient obtenu gain de cause, puisqu'ils souhaitent un lieu de rencontre convivial pour permettre aux habitants et habitantes de leur quartier de se rencontrer et de créer un espace de lien social.

La commission, sans même avoir auditionné la magistrate concernée, recommande donc le renvoi direct et rapide de cette pétition au Conseil administratif. Il me semble qu'il serait bon de procéder ainsi, bien que l'objet en question soit peut-être devenu obsolète.

M^{me} Martine Sumi (S). Durant les travaux de rénovation de l'école de Saint-Jean, la ludothèque a été provisoirement déplacée dans l'école des Jardins du Rhône pendant deux ans. Le quartier a ainsi pu profiter de cette infrastructure qui comblait un réel besoin et dont la fréquentation a été très soutenue. A la fin des travaux de l'école de Saint-Jean, les habitants des Jardins du Rhône ont vu repartir la ludothèque avec tristesse.

La pétition P-289 est née de leur souhait de retrouver un tel espace, mais il n'a pas pu être réalisé pour des raisons de quota de ludothèques par secteur et par nombre d'habitants. Toutefois, une association a été créée et, avec les conseils du Service des écoles et institutions pour l'enfance, un nouveau projet de lieu plus modeste autour du jeu a pris forme en lieu et place d'une ludothèque traditionnelle. Cet espace fonctionne d'ores et déjà, grâce à des mères de famille bénévoles. Il ressemble un peu au Cerf-volant, pour ceux et celles qui connaissent cette structure inspirée de la Maison verte de Françoise Dolto.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance s'est dit partant pour attribuer ce local à l'association des habitants du quartier des Jardins du Rhône, les besoins scolaires restant évidemment prioritaires.

Pétition: ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône/Ouches/Concorde

Comme l'a dit le rapporteur, la quasi-unanimité de la commission a décidé de renvoyer la pétition P-289 au Conseil administratif, afin de donner un signe fort pour soutenir cette petite association en mettant à sa disposition des locaux où elle pourra offrir des activités autour du jeu aux enfants et aux familles du quartier. A notre connaissance, il semble qu'une solution ait été trouvée entre-temps – M^{me} Alder nous donnera peut-être des informations à ce sujet – mais nous remercions le plénum de bien vouloir voter quand même les recommandations de la commission.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Pour ma part, je me suis permis de contacter directement les pétitionnaires – le rapport PR-289 A ayant été rendu il y a une année – afin de savoir si leur demande était encore d'actualité. Ils m'ont confirmé que, pendant que nous discutons et traitons urgence après urgence, séance après séance, eux allaient de l'avant sans nous attendre. Ils ont donc pris langue avec les services de la Ville et trouvé un accord pour que le local souhaité soit mis à leur disposition dans l'école des Jardins du Rhône. L'inauguration a eu lieu vendredi dernier. Le temps que nous nous mettions d'accord sur le fait que c'était une bonne idée, les citoyens ont accompli tout le travail! Bravo à eux pour avoir réussi à ouvrir cet espace bénévolement – et un petit carton rouge pour nous, qui avons mis une année à traiter cet objet accepté à l'unanimité en commission...

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je remercie le rapporteur M. Gauthier, ainsi que M^{me} Sumi et M. Buschbeck, pour leurs interventions qui reflètent exactement ce qui s'est passé dans la réalité. Mon département a donc agi en faveur de l'association des habitants du quartier des Jardins du Rhône. Heureusement que l'administration est efficace et qu'elle trouve parfois des solutions avant que le Conseil municipal ne se saisisse enfin des objets à traiter...

Aujourd'hui, l'espace convoité dans l'école des Jardins du Rhône après la rénovation de celle de Saint-Jean a été divisé en deux: il abrite d'une part les activités du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), et d'autre part le local géré par l'association Tobogame, qui offre des activités de jeu pour les mamans et les enfants. Cela fonctionne très bien! Mon département a d'ailleurs soutenu cette association par une petite subvention; suivant l'évolution du projet, nous continuerons évidemment à encourager ce genre de dispositifs. Si le plénum souhaite me renvoyer la pétition P-289, je n'y vois aucun inconvénient; s'il préfère la classer, cela me va aussi.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (58 oui).

11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de M. Robert Pattaroni, M^{me} Marie Chappuis, MM. Jean-Charles Lathion, Jacques Hämmerli, M^{me} Catherine Buchet-Harder, MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Pour un budget de référence établi en fonction des missions et prestations de la Ville de Genève permettant de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune» (M-893 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Alberto Velasco, a étudié la motion M-893 lors de sa séance du 29 août 2012.

La rapporteuse remercie M. Léonard Jeannet-Micheli pour ses excellentes notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

- le manque de références permettant de situer le niveau des charges nécessaires à la commune afin de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune;
- la nécessité pour le Conseil municipal de disposer d'un budget permettant d'apprécier, de comparer et de mesurer les prestations indispensables, utiles ou relevant du confort;
- la difficulté récurrente pour le Conseil administratif d'établir un projet de budget tenant compte, en premier lieu, des comptes des années écoulées et non pas du budget de l'année en cours;
- la nécessité de prévoir un budget qui tient compte des besoins des citoyens plutôt que des moyens dont dispose la Ville de Genève, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'élaborer un budget de référence à partir des missions et des prestations de la Ville de Genève telles qu'elles sont prévues par la loi;
- de veiller à évaluer les moyens à mettre en œuvre afin de fournir ces prestations, en appréciant si l'organisation et les moyens actuels sont toujours adéquats ou s'il convient de les adapter;
- d'utiliser la méthode dite du «budget base zéro», qui consiste à concevoir l'organisation et les moyens à mettre en œuvre, sans a priori;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2546.

- d’apprécier s’il y a encore des doublons avec l’Etat, à l’exemple de ce qui a été fait récemment en matière de prestations sociales à répartir entre l’Etat et la Ville de Genève.

Séance du 29 août 2012

Audition des motionnaires

Le Parti démocrate-chrétien a évoqué régulièrement le budget base zéro, afin de recentrer celui-ci autour des prestations essentielles. Pour lui, il s’agit d’analyser les différentes prestations offertes par la Ville, leur utilité, afin de distinguer le nécessaire de l’accessoire, voire de supprimer le superficiel. Bien qu’il indique qu’il comprend bien qu’il est impossible de répartir complètement de zéro, il souligne qu’il est nécessaire de sortir d’une spirale infernale que constitue la mise en place de certaines procédures. Par exemple, les conventions de prestation qui écartent, de manière systématique, des acteurs et actrices car non inclus dans les récipiendaires.

Un autre motionnaire signale que la seule invite distinguant la motion M-893 de la motion M-595 «Pour des budgets politiques à la place des plans comparables» celle abordant le sujet du budget base zéro.

L’Union démocratique du centre, relève que la dernière invite de la motion aborde le sujet des doublons qui fait référence à la loi 9902 sur la répartition entre l’Etat et la Ville de Genève des subventions versées aux organismes œuvrant dans les domaines de la santé et de l’action sociale et sur leur financement. Un des motionnaires rappelle, en effet, que des discussions au sujet de critères uniformes pour les subventions ont eu lieu en juin: il en a également été question, lors du règlement sur l’audit interne, et qu’un règlement sur la gestion des subventionné-e-s a été promis.

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, et de M^{me} Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière

M^{me} Heurtault-Malherbe indique qu’elle considère le budget base zéro comme une utopie, quasi impossible à mettre en œuvre. Cela nécessiterait des ressources considérables, pour un résultat inconnu, personne n’ayant osé mettre en place cette pratique dans le privé ou le public. Toutefois, la problématique mise en avant par ce projet l’intéresse et elle se propose d’essayer d’y trouver des solutions.

M^{me} Salerno rappelle que l’idée d’un budget base zéro est née dans les années 1970 aux USA, que cette administration s’est essayée à cet exercice, mais a été

forcée de constater que plus l'entité est grande plus l'exercice est difficile, et donc presque impossible pour une administration de cette taille. Elle relève, en outre, qu'une des principales faiblesses d'un budget de type incrémental est de se fonder non pas sur les besoins, mais sur les habitudes. Par ailleurs, l'élaboration de ce type de budget est très gourmande en personnel qualifié, ce qui ne le rend possible que dans de petites structures ou par rotation dans des plus grandes. Par ailleurs, de nombreuses améliorations – nouvelle direction financière et système de contrôle interne notamment – vont dans le sens de cette motion, en rationalisant les dépenses. Elle rappelle enfin que le Conseil municipal a son rôle à jouer puisque c'est lui qui vote le budget et se positionne sur toutes les propositions. Par ailleurs, la conseillère administrative, M^{me} Salerno, signale qu'un travail est fait au sein de son département afin de doter la Ville d'une base de données sur les subventionné-e-s qui permettra un gain de temps et d'efficacité.

Discussion et prise de position

Un des membres du Mouvement citoyens genevois fait remarquer qu'il n'est pas possible de repartir de fait de zéro, de nombreuses choses fonctionnant déjà. Il rejoint néanmoins les motionnaires concernant la spirale infernale dans laquelle se trouve l'administration. Cet élu conclut son intervention en indiquant que, s'il est favorable à cette motion sur le principe, il reste sceptique sur la possibilité de sa mise en application. Son collègue préconise la création d'une commission des subventions afin d'analyser le rapport prestation/qualité des entités subventionnées.

Le groupe Ensemble à gauche est d'avis que le budget base zéro est un outil qui vise essentiellement à contribuer à réduire les dépenses publiques, en remettant tout à plat sur une base annuelle, ce qui constitue, pour lui, une négation de toute perspective d'action des collectivités publiques sur une durée plus longue, idée qu'il ne considère pas opportune. Procédant par un raisonnement par l'absurde, il met en avant qu'un privé ne pourrait pas remettre en cause chaque année son loyer, ou les dépenses pour ses enfants.

Le Parti démocrate-chrétien souhaite, quant à lui, revenir à l'essentiel et explique ensuite que cette motion est justifiée par le sentiment qu'ont certain-e-s que les priorités ne sont pas clairement définies. Il reste persuadé que de nombreux doublons existent encore, relevant qu'il n'est pas rare que deux instances s'occupent du même sujet. Il tient à déclarer qu'il est important que cette motion soit acceptée, sans quoi aucune réponse ne sera apportée de la part de l'exécutif de la Ville de Genève.

Le Parti socialiste, revenant sur le texte de la motion soit: établir un budget répondant aux besoins des habitant-e-s. Il souligne, non sans malice, que par essence, les besoins sont infinis, ce qui n'est pas le cas des ressources.

Vote

La motion M-893 est mise aux voix. Elle est refusée par 11 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG et 2 UDC) contre 4 oui (1 DC, 3 LR).

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Le «budget base zéro» est une utopie quasiment impossible à mettre en œuvre, qui nécessiterait des ressources considérables pour un résultat inconnu, personne n'ayant osé jusqu'ici mettre en place cette pratique – ni dans le privé, ni dans le public. Toutefois, la problématique mise en avant par la motion M-893 nous intéresse; même si elle n'est pas réalisable concrètement, il est bon de l'avoir en tête chaque fois que nous examinons le budget de la Ville.

L'idée d'un budget base zéro est née dans les années 1970 aux Etats-Unis. L'administration américaine s'est essayée à cet exercice, mais elle a été forcée de constater que, plus l'entité est grande, plus l'opération est difficile à mener à bien – voire même impossible pour une administration d'entité publique. En outre, l'une des principales faiblesses d'un budget de type incrémental est de se fonder non pas sur les besoins, mais sur les habitudes. Par ailleurs, l'élaboration de ce type de budget est très gourmande en personnel qualifié, ce qui ne le rend possible que dans de petites structures ou, par rotation, dans les plus grandes.

De nombreuses améliorations concrètes ont déjà été apportées en Ville de Genève – nouvelle direction financière, système de contrôle interne notamment – qui vont dans le sens de cette motion en rationalisant les dépenses. Le Conseil municipal a son rôle à jouer, puisque c'est lui qui vote le budget et se positionne sur toutes les propositions du Conseil administratif. Par essence, les besoins sont infinis, ce qui n'est pas le cas des ressources.

Par 9 voix défavorables, la commission des finances a refusé la motion M-893; j'invite le plénum – et le Parti socialiste avec moi – à voter non ce soir également.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis un peu étonné que la rapporteuse émette un avis politique au lieu de parler de son rapport, dont j'aurais d'ailleurs souhaité qu'il soit un peu plus objectif.

En tout cas, je regrette que l'on nous invite à refuser la motion M-893. A nos yeux, elle est essentielle face à des missions municipales jamais remises en question, à une administration qui gonfle et à la situation générale dans laquelle nous nous trouvons. On n'arrête pas de dire – nous le savons bien – que toute la fiscalité des entreprises devra être revue. Mais lorsqu'il s'agit de se projeter dans l'avenir, nous ne sommes pas fichus de prendre les choses en main et de nous dire qu'il faut redéfinir les missions et prestations essentielles d'un service public.

Evidemment, le saupoudrage est beaucoup plus facile! On saupoudre, on gonfle les budgets, on reprend toujours les mêmes rubriques...

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous devons très bientôt prendre cela très au sérieux, puisque le Conseil administratif nous a incités à travailler sur un projet de budget 2014 déficitaire à hauteur de 25,2 millions de francs – nous aurons donc à trouver des économies équivalentes pour atteindre l'équilibre. Ce sera un gros effort à fournir, nous devons le prendre à bras-le-corps! Or, cela implique aussi de s'interroger sur les prestations et les missions de la Ville.

Aurez-vous le courage, dans chacune des commissions spécialisées, d'opérer les coupes budgétaires qui s'imposent pour atteindre cet équilibre que le Conseil administratif de la Ville de Genève a refusé de trouver, parce qu'il n'a pas voulu faire lui-même l'exercice qu'il nous impose? Il faudra foncer! Je vous invite donc d'ores et déjà à vous poser les bonnes questions.

Le Parti démocrate-chrétien se les est posées, c'est pourquoi il demande aux opposants à la motion M-893 de réviser leur jugement et de l'accepter. Elle est essentielle pour les années à venir, afin que nous ayons une administration performante agissant au plus proche de la réalité du terrain.

M. Robert Pattaroni (DC). Tout à l'heure, la rapporteuse a dit en conclusion – et à très juste titre – que les besoins sont infinis, mais pas les moyens. Néanmoins, quelques minutes plus tôt, elle s'est exprimée selon le point de vue de la majorité de la commission des finances en affirmant que le budget base zéro était impossible à réaliser.

Dans un ménage, quand on gagne tant de francs et qu'en raison du chômage cette somme est tout à coup réduite de moitié, que fait-on? On révisé ses dépenses! On tient compte des montants nécessaires pour le loyer, la santé, l'éducation, quelques loisirs... Hélas, bien des ménages sont obligés – y compris en Suisse – de se livrer à cet exercice, même dans des milieux relativement aisés au sein de la classe moyenne.

Comment peut-on dire que ce qui est possible pour beaucoup d'entre nous, parce que la nécessité nous y pousse, n'est pas réalisable au niveau d'une collectivité publique? Cette réponse est celle de partis qui ne veulent pas assumer leurs responsabilités. Les partis responsables, eux, doivent anticiper! Beaucoup d'entre nous proposent actuellement un certain programme en vue des élections au Conseil d'Etat, auquel tous les partis représentés au Conseil municipal veulent accéder. Cela ne pose pas trop de problèmes, quand on appartient à un courant majoritaire et que tout se passe bien...

Cependant, on voit bien aujourd'hui que la situation a largement évolué et que de nombreux partis candidats aux élections du Conseil d'Etat n'ont, au fond, pas envie d'y siéger. En effet, ils savent que, si les choses tournent mal, ce ne sera pas facile!

Le Parti démocrate-chrétien n'entre pas dans cette catégorie. Depuis des décennies, tant à l'échelon fédéral que cantonal ou communal – notamment en Ville de Genève – nous assumons nos responsabilités, aussi bien durant les périodes où tout allait bien – et tant mieux! – que lorsque les choses étaient plus difficiles. Nous avons eu plusieurs ministres des finances – vous le savez tous, car vos souvenirs sont excellents – qui ont été extrêmement corrects et prévoyants – tout comme l'excellent ministre actuel des finances cantonales, c'est bien dommage qu'il doive nous quitter...

M. Alexandre Wisard (Ve). Il est de quel parti?

M. Robert Pattaroni. Des Verts! Et je le dis très volontiers, car c'est la vérité!

Le budget base zéro n'est pas une recette ni une offensive du grand capital pour appauvrir l'Etat... Pas du tout! C'est une démarche intellectuelle. Il faut comprendre que les choses peuvent évoluer – elles évoluent déjà! – et que l'on se doit d'adopter une attitude précautionneuse. Les milieux bancaires n'ont pas compris tout de suite que les choses changeraient. La Confédération l'a compris peu après, un peu en retard. Mesdames et Messieurs, vous avez sûrement lu, à la page une du deuxième cahier du *Temps* d'aujourd'hui, un excellent article sur l'attitude positive des milieux bancaires. Ils ont compris que les choses avaient changé et qu'ils devaient changer aussi – et c'est ce qu'ils font! Ils anticipent, ils vont plus vite que le monde politique. Bravo! Voilà une attitude d'économie réaliste.

Venons-en aux collectivités publiques – je regrette que M^{me} Salerno ne soit pas là en ce moment pour écouter mes propos. On l'a dit l'autre jour: la Ville de Genève a vécu pendant des décennies dans le confort. Tant mieux, nous en avons tous profité! Mais les choses ont un peu changé aujourd'hui – et elles peuvent changer encore davantage. Pourquoi? Je rappelle ce que tout le monde sait: la crise économique continue, malheureusement. Certains affirment que nous en sortirons peut-être... C'est possible, mais ce n'est pas encore fait!

En outre, il y a une incertitude par rapport à la place financière. Je me réfère ici à l'article que je viens de mentionner et que je vous recommande à tous de lire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Nous nous dirigeons sans doute vers des solutions, mais il n'est pas certain que toute la place financière genevoise s'en sorte aussi bien qu'avant.

La révision de l'imposition des entreprises ne dépend pas de Genève ni de la Suisse, mais bien de l'organisation nouvelle du monde économique et de la volonté des autres pays; de ce fait, nous devons certainement revoir nos taux d'imposition pour établir un taux unique à 13%. Je sais que cela a déjà été dit, mais je trouve bon de le répéter. Je rappelle qu'actuellement les petites et moyennes entreprises (PME) genevoise sont imposées selon un taux d'environ 24% en moyenne, et les multinationales selon un taux de 11%. Cette révision de la taxation des entreprises provoquera une diminution de l'ordre de 50 millions de francs par an pour la Ville de Genève.

N'oublions pas non plus la possible et même probable suppression de la taxe professionnelle – cette hypothèse est loin d'être infondée. Peut-être trouverons-nous une solution de remplacement pour les communes...

J'allais oublier le dernier point: le changement de système de perception de l'impôt. A Genève, beaucoup considèrent qu'il serait nettement plus clair de ne tenir compte que du domicile pour la perception de l'impôt. Du point de vue de la transparence des finances publiques, cette solution me paraît excellente. Elle a des conséquences, mais mieux vaut une solution claire dont on assume les conséquences que la solution trouble dans laquelle nous nous trouvons actuellement, quoi qu'on en dise.

Alors, il faut savoir ce que l'on veut, si l'on est un parti responsable. Récemment, l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) a évalué la gestion des communes. Or, la Ville de Genève s'est retrouvée en tête du classement... Il est possible que sa gestion soit bonne, si l'on se base sur les moyens qu'elle a – mais cette étude a-t-elle porté sur la manière dont on gère les finances à disposition? Il est des plus probables que d'autres communes moins riches que la Ville assurent très bien leurs responsabilités avec moins de moyens et que, par conséquent, elles coûtent moins cher à la collectivité et aux contribuables. Malheureusement, cette étude de l'IDHEAP est un peu superficielle et de caractère «universitaire théorique», elle ne traite pas en profondeur de la qualité et de l'efficacité des services publics.

Quant à moi, j'ai de la chance: j'ai heureusement passé trente-neuf ans dans l'administration publique cantonale – j'ose à peine le dire devant les tout jeunes! – à plusieurs échelons, de l'employé de base au poste de cadre. Les fonctionnaires honnêtes vous le diront: combien de fois ne faudrait-il pas revoir la manière de s'y prendre pour assumer une mission et réaliser certaines tâches! M. Lathion est expert en la matière: il cessera bientôt son activité à l'Etat et aurait bien des témoignages à donner dans ce sens. Il y a tant de procédure à revoir pour faire mieux autrement! Et cela, non pas au détriment mais en faveur de la population et des contribuables. Il y a des priorités à modifier; certains services ne devraient plus être rendus et d'autres restent encore à instaurer. C'est une nécessité!

J'en appelle à ceux qui prétendent vouloir assumer des responsabilités au niveau gouvernemental, aussi bien dans les communes qu'au Canton. Ils doivent se rendre compte que, s'ils accèdent demain au Conseil d'Etat, ils seront obligés de faire comme les ménages quand les choses vont moins bien. La motion M-893 que nous proposons ne devrait même pas être nécessaire, mais nous l'avons rédigée pour rendre service aux partis inconscients du fait que, demain, ils devront réfléchir à ce genre de démarches. Votez cette motion, Mesdames et Messieurs! Le Conseil administratif en fera sûrement quelque chose de bien. Ceux qui estiment sa mise en œuvre impossible se rendront compte qu'elle est en réalité parfaitement possible. J'ai dit! (*Applaudissements.*)

Le président. Le bureau ne veut pas clore la liste des intervenants maintenant. Cependant, Mesdames et Messieurs, je vous informe que nous finirons le débat sur ce point ce soir – si possible pas trop tard après 23 h... Le message me paraît clair!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). La motion M-893 reflète une sorte de marotte du Parti démocrate-chrétien, entre autres, qui consiste à vouloir à tout prix essayer d'élaborer un projet de budget dit «base zéro» sur la base d'une comparaison entre la gestion de notre collectivité publique genevoise et celle d'un ménage. Bref, les auteurs de la motion demandent que l'on reprenne tout dès le début!

Lorsqu'elle a traité la motion M-595, la commission des finances a déjà consacré treize séances à l'étude d'un objet tout à fait semblable – le rapport y afférent n'est toujours pas déposé. Dans le cadre de la motion M-893, qui date de 2010, nous avons reçu deux ou trois leçons de pédagogie de la part du Conseil administratif, lequel est venu en commission avec ses services nous faire la démonstration de l'impossibilité du budget base zéro. M^{me} Sumi, rapporteuse, l'a relevé. On peut s'y essayer, mais d'autres collectivités l'ont fait avant nous et s'y sont cassé les dents! Cet exercice coûterait très cher pour un résultat dont il n'est absolument pas prouvé qu'il sera meilleur.

Je ne comprends pas très bien pourquoi les deux intervenants précédents du Parti démocrate-chrétien insistent et persistent dans cette voie. En tous les cas, cette opération n'est autre qu'une démarche intellectuelle. Mesdames et Messieurs, restons sérieux!

Les membres de la commission des finances le savent très bien: les communes genevoises ont extrêmement peu d'autonomie et surtout beaucoup d'obligations légales. 42% du budget de la Ville de Genève sont dévolus à l'adminis-

tration et aux salaires des fonctionnaires, la marge de manœuvre que nous avons est donc extrêmement tenue – elle porte à peine sur 10% du budget – et se résume à savoir dans quel ordre procéder en matière d'investissement. Pour acquérir un peu plus d'autonomie et envisager un autre mode de gestion, il faudrait changer la loi cantonale sur l'administration des communes (LAC).

Le groupe des Verts approuve les propos de la préopinante socialiste. Nous estimons que le budget de la Ville sert surtout à préserver les prestations fournies à la population, et non à se lancer dans des exercices intellectuels dont l'administration nous a fait la preuve par A + B qu'ils ne nous mèneraient pas à grand-chose.

Enfin, dernier point: M. Lathion a affirmé que l'administration municipale ne cessait de gonfler. Je fais observer au Parti démocrate-chrétien que, dans le projet de budget 2014, c'est le département de son magistrat qui demande la création du plus grand nombre de postes et se taille ainsi la part du lion. Or, le groupe démocrate-chrétien s'est permis de ne pas voter l'entrée en matière sur ledit projet de budget... Je ne comprends pas comment il ose nous proposer un exercice intellectuel tel que celui de la motion M-893, tout en ne soutenant même pas son propre magistrat.

L'année passée, d'autres membres de l'exécutif comme M^{me} Alder et M. Kanaan ont vraiment serré les boulons dans leurs départements, afin d'équilibrer le budget. Mais voilà M. Pattaroni qui vient nous dire ce soir que le Parti démocrate-chrétien prend ses responsabilités... Très franchement, les bras m'en tombent! (*Applaudissements.*)

M. Alberto Velasco (S). J'ai écouté avec grand intérêt l'exposé de M. Pattaroni. Pour résumer, il a passé toute son intervention à nous dire que l'exercice demandé dans la motion M-893 allait dans le sens d'une économie. Or, la démonstration du Conseil administratif en commission et les propos tenus par mes préopinantes ont prouvé que les collectivités qui se sont lancées dans une telle opération ont obtenu un résultat non probant. De plus, cela a coûté cher! Le processus en question ne va donc pas dans le sens de faire des économies.

Je tiens à vous le dire, Monsieur Pattaroni – vous transmettez, Monsieur le président: 95% des dépenses de la Ville sont liées. Si vous voulez vous y attaquer pour faire des réductions budgétaires, vous aurez de la peine – surtout en ce qui concerne les charges. Tel est l'éternel problème de la droite, chaque fois qu'elle dépose des amendements au budget: toutes ces dépenses sont liées. Prenons l'exemple des salaires de la fonction publique: ils sont protégés par la loi! Alors, changez la loi! A ce moment-là, vous pourrez effectivement liquider pas mal de prestations... Mais il faudra le dire! Vous devrez expliquer à la popula-

tion que telle ou telle prestation qui figure dans tel ou tel règlement est liquidée! Simplement parce que la loi permettra de l'enlever du budget qui sera présenté.

M. Lathion nous a dit que, aux yeux des démocrates-chrétiens, la motion M-893 était essentielle. Elle l'est peut-être pour eux, mais pas forcément pour toute la collectivité! C'est cela qui est important, et non l'établissement d'un budget base zéro! Ce qui compte, c'est de garantir des prestations – mais je suis d'accord qu'elles ne doivent pas être superfétatoires. Je ne dis pas que, parmi celles qui figurent au budget actuel, toutes soient absolument nécessaires; je n'en mettrais pas ma main au feu. Certains postes pourraient éventuellement être transférés ailleurs, je veux bien le croire.

Cependant, il n'y a pas besoin de passer par un budget base zéro pour effectuer cette analyse, chers collègues! Nous pouvons très bien nous y atteler sans gâcher l'affaire! C'est une autre démarche! Un budget base zéro nous obligerait à revoir tout ce qu'il est possible de faire avec chaque franc, à réfléchir sur chaque poste de l'administration... Ce serait un travail titanesque et purement académique! Un travail parfait pour l'Université, par exemple pour un étudiant qui se lancerait là-dedans en vue d'obtenir un diplôme, voire même un doctorat.

Dans le cadre de nos travaux, nous devons être beaucoup plus pragmatiques, Mesdames et Messieurs, et partir de ce que nous connaissons déjà. Il est vrai que certains d'entre nous qui sont fonctionnaires à la Ville ou à l'Etat maîtrisent peut-être mieux que d'autres le fonctionnement de l'administration et peuvent nous avertir de certaines choses. Tel est d'ailleurs leur rôle: nous signaler que certaines fonctions pourraient être transformées pour devenir beaucoup plus rentables, par exemple.

Quant au débat sur le budget base zéro, il a aussi eu lieu au Canton et n'a rien donné. Et pour cause! Le coût de l'opération serait énorme. Pour ma part, je pense que l'étude du budget est un moment important de la vie de notre parlement. Or, je le répète, le budget est avant tout une autorisation de dépenser; je veux dire par là que le Conseil administratif n'est pas obligés de dépenser toutes les sommes inscrites – il peut aussi être obligé de dépenser plus, on ne sait jamais!

Quand on examine un budget, il s'agit de tenir compte du critère économique. Dans une économie en difficulté, il faut aider les entreprises et, parfois, forcer sur l'investissement même si cela provoque un déficit. Par contre, en période de vaches grasses, on ne doit pas forcer dans ce sens. Voilà l'erreur de notre république: quand il y a eu des excédents notoires, au moment où l'économie marchait parfaitement, on a vu l'Etat investir à fond et doper l'économie. Il aurait mieux fait de rester un peu en retrait et de laisser les acteurs économiques prendre le relais – mais non, il s'est livré à une surchauffe incroyable, à tel point que l'on n'arrivait même pas à trouver des entreprises prêtes à effectuer certains travaux votés. Les coûts de réalisation étaient donc surfaits.

Notre travail consiste à nous rendre compte de la situation financière dans laquelle nous sommes, afin de savoir s'il faut investir, combien et comment. Dès lors que l'économie est relancée et fonctionne bien, l'Etat peut planifier différemment. Voyez-vous, Monsieur Pattaroni, il n'est pas nécessaire de passer par un budget base zéro pour faire cela. Nous pouvons tous nous atteler à cet exercice sans recourir au mode de gestion proposé dans la motion M-893. D'ailleurs, je crois que même en adoptant un budget base zéro nous arriverions peut-être à un résultat identique. Je doute que cela nous aide à faire mieux!

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre écoute. Comme l'a dit M^{me} Sumi, nous refuserons la motion M-893.

M. Pierre Vanek (EàG). J'ai écouté avec intérêt ce débat...

M. Pascal Holenweg (S). Ce n'est pas vrai, tu n'as pas écouté!

M. Pierre Vanek. Oh! Je vais le prouver! J'ai écouté l'intervention de M. Pattaroni et j'ai pu constater qu'il avait encore une conscience – ou une bribe de conscience – sociale, c'est-à-dire une mauvaise conscience qui l'a poussé à préciser que la motion M-893 n'était pas une manœuvre du grand capital... En effet, comme manœuvre du grand capital, ce n'est pas tout à fait réussi, puisqu'elle n'a aucune chance de passer! Elle n'est soutenue que par le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien, lequel n'est pas le seul représentant du capital dans cette assemblée... mais quand même!

En tout cas, il nous ressort là une vieille rengaine néolibérale classique: ce budget base zéro qui vise évidemment à comprimer les dépenses publiques pour réduire les prestations fournies à la population par la mécanique des coupes anti-sociales et des économies abusives. Cette affaire revient chaque année à l'ordre du jour – mais la ficelle est un peu grosse! Cela ne marche pas!

Un préopinant démocrate-chrétien a voulu développer l'idée qu'il fallait faire comme dans un ménage. C'est ce que son parti raconte sans arrêt... Mais quel ménage peut se permettre de remettre ses dépenses à zéro à la fin de l'année pour décider comme ça, dans le vide, des dépenses de l'année suivante? Nous sommes face à des situations concrètes qui, malheureusement, ne permettent pas de remettre les dépenses à zéro. Ceux qui vivent dans le vrai monde le savent bien. Le loyer est une dépense durable, de même que l'assurance maladie, pour ne citer que ces deux exemples. Si on a les moyens de les assumer, ça va...

De même, la Ville doit faire face à toute une série d'engagements de manière continue, elle ne peut pas jouer à l'exercice intellectuel qu'est le budget base zéro.

J'insiste sur ce point: tout comme l'Etat, la collectivité publique Ville de Genève doit répondre à des contraintes dans la durée; elle ne peut pas se permettre de faire repartir à zéro chaque année le mécanisme budgétaire. Impossible de faire cela avec les salaires des fonctionnaires et le nombre de postes municipaux, ni avec les prestations sociales et les d'investissements.

Ce que propose la motion M-893 est absurde! C'est un exercice intellectuel sans aucun rapport avec la réalité. On nous fait miroiter la nécessité d'être responsables en matière de gestion, d'exécutif et de je ne sais quoi qu'autre... Ce n'est pas de cette manière que l'on gère une politique budgétaire forcément pluriannuelle, car inscrite dans la durée! Ce processus ne s'arrête pas au 31 décembre de chaque année!

Tout à l'heure, nous avons accepté à l'unanimité la motion M-917 pour l'assainissement énergétique des bâtiments propriété de la Ville. Pourquoi? Sans doute parce que nous sommes en période électorale... Mais c'est peut-être un mauvais procès que je fais là au Conseil municipal! En tout cas, l'assainissement de nos immeubles est un impératif incontournable: le travail doit être fait. Telle est l'orientation politique donnée par le vote de notre plénum.

Or, cette motion a été votée sans broncher par ceux d'en face. Même si, d'habitude, ils crient dès qu'il s'agit de faire des investissements publics, ils ont appuyé sur le bouton vert au moment du vote. Pourtant, cet investissement coûtera cher – probablement plusieurs dizaines de millions de francs, voire plus. Mon collègue Morten Gisselbaek, qui s'y connaît mieux que moi en matière de construction, me souffle que l'investissement annuel découlant de cette motion sera bien supérieur au chiffre que je viens d'articuler. Combien tu disais? Plus d'une cinquantaine de millions de francs par an! Voilà ce que la droite a voté tout à l'heure!

Or, les mêmes qui ont accepté ce projet viennent maintenant nous dire que l'on doit remettre les pendules budgétaires à zéro chaque année et repartir de rien du tout. Ce n'est pas sérieux! Il faut être un peu conséquent, quand on fait de la politique! Pour notre part, nous sommes relativement conséquents – voire même très conséquents – et nous défendons l'utilisation des recettes en faveur de la collectivité. Nous ne sommes pas de ceux qui veulent supprimer la taxe professionnelle et priver la Ville de Genève de 120 millions de francs de recettes annuelles.

Nous sommes conséquents également lors des votes sur les investissements. Par exemple, nous pensons que le parc immobilier de la Ville doit être entretenu et qu'il faut construire des logements pour répondre aux besoins criants de la population. Nous sommes conséquents encore en ce qui concerne les postes de l'administration et pour l'ensemble des questions budgétaires...

Nous avons mené le débat pré-budgétaire il y a deux semaines; à ce moment-là, je n'ai pas entendu le Parti démocrate-chrétien proposer un budget base zéro. Il aurait été incongru et particulièrement absurde de demander au Conseil admi-

nistratif de retirer son projet de budget pour revenir avec une feuille blanche où l'on verrait zéro dépense et zéro recette! Dans la vraie vie, c'est une position que les auteurs de la motion M-893 ne défendent même pas eux-mêmes.

Cette motion est donc simplement une petite gesticulation idéologique. Peut-être n'est-elle pas au service du grand capital... En tout cas, elle ne lui servira pas à grand-chose, puisqu'elle ne passera pas. Elle m'a offert l'occasion de m'exprimer, mais ce qu'elle propose n'est pas très sérieux. Aucun ménage, aucun d'entre nous, aucune collectivité publique – fût-ce la plus petite des communes – ne peut se permettre de pratiquer la méthode du budget base zéro. Parce que nous sommes sérieux et responsables, nous voterons comme l'écrasante majorité du Conseil municipal contre cette motion absurde et incongrue.

M. Daniel Sormanni (MCG). A priori, on aurait effectivement pu se dire que la motion M-893 propose une bonne idée. Il n'est pas inutile de chercher un moyen de vérifier si les prestations fournies par notre municipalité – puisque c'est d'elle que nous parlons – sont toujours adéquates. Peut-être faut-il en réduire certaines qui ne sont plus adéquates ou en créer d'autres ailleurs, en fonction des besoins réels de la population.

Malheureusement, on doit bien admettre que c'est là une belle pétition de principe tout à fait irréalisable. J'ai même de la peine à imaginer concrètement ce qu'elle demande de faire. On ne pourrait pas intervenir directement auprès de chaque service municipal qui reprend chaque année ses mêmes missions et prestations, mais il faudrait créer une superstructure pour chapeauter les services et les départements, laquelle serait chargée de proposer une approche différente des prestations de la Ville de Genève. Soyons sérieux: c'est irréalisable.

Quel est l'objectif visé? Atteindre une meilleur adéquation entre les ressources dont dispose la Ville et ses dépenses, afin d'être au plus proche des projets que nous souhaitons réaliser et des besoins de la population. Or, ce qui me dérange, c'est que les auteurs de la motion M-893 veulent surtout faire des économies – en tout cas, je l'ai senti comme ça. C'est bien beau, mais on ne peut pas faire n'importe quelle économie! A mon avis, ce n'est pas à travers le processus budgétaire que nous parviendrons à repenser les prestations de la Ville de Genève. Voilà pourquoi il n'est pas réaliste de vouloir procéder ainsi.

Mais alors, il faut procéder autrement! J'attends les partis au tournant... Ceux qui prônent le budget base zéro n'ont pas souvent accepté les propositions du Mouvement citoyens genevois en vue de réaliser des économies importantes. Chaque fois que nous avons proposé une solution dans ce sens, depuis deux ans et demi que nous siégeons au Conseil municipal, ils nous ont opposé un refus. Or, les mêmes partis – on l'a encore vu tout à l'heure, lors du débat sur le Grand

Théâtre – nous disent maintenant qu’il faut faire un budget base zéro. Leur objectif est donc de réduire les prestations... (*Brouhaha.*)

Le président. Un instant, Monsieur Sormanni, s’il vous plaît. Si les membres d’Ensemble à gauche qui discutent pouvaient tenir leur caucus ailleurs... Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs!

M. Daniel Sormanni. Les auteurs de la motion M-893 sont les mêmes qui ont absolument voulu tout à l’heure dépenser 66 millions de francs pour le Grand Théâtre! Peut-être faut-il le faire, mais procéder ainsi n’est pas la meilleure méthode. On ne peut pas en même temps tenir un discours selon lequel il faut réduire les prestations au moyen d’un budget base zéro de toute façon irréalisable et, par des motions électoralistes, plaider pour des dépenses énormes en faveur du Grand Théâtre. Mais oui, Mesdames et Messieurs, reconnaissez-le, vous défendez des projets électoralistes car ce sont vos électeurs qui forment le public du Grand Théâtre! (*Brouhaha.*)

Monsieur le président, si ce que je dis en dérange certains, cela ne me gêne pas, mais j’aimerais bien qu’ils se taisent! Quand ils ont la parole, moi, je les écoute!

Si l’on veut opérer des réductions budgétaires, il vaut mieux avoir le courage de présenter de vraies propositions dans ce sens. Or, avec l’Entente, ce n’est jamais le cas! Elle ne dépose que des motions électoralistes – j’insiste – selon lesquelles le Grand Théâtre est dans une situation dramatique et menace de s’écrouler demain, comme si les spectateurs risquaient de chuter dans la fosse de l’orchestre au point qu’il faille effectuer immédiatement des travaux. Pourtant, le Conseil administratif lui-même a proposé de reporter la rénovation de deux ans. Mais non, pour le Grand Théâtre, l’Entente veut dépenser de l’argent!

A un moment donné, il faut faire preuve d’un peu de rigueur et poser le problème de manière plus raisonnable. Si l’on veut aller vers une réduction du budget de fonctionnement et du budget d’investissement, il faut présenter des propositions concrètes et avoir le courage de les voter. Or, l’Entente ne le fait jamais. Voilà ce que je regrette!

Essayer de faire mousser la chose en affirmant que demain on rase gratis ne sert à rien. Le Conseil administratif ne peut pas transmettre une feuille blanche à l’administration en lui disant d’établir un budget base zéro. C’est impossible. On peut le dire, mais pas le traduire en acte!

Je me souviens des débats menés il y a quelques années sur le *new public management*. D’autres que moi se les rappellent certainement, dans cette

enceinte. Ils croyaient avoir inventé le truc magique pour fournir plus de prestations avec moins d'argent... Tel était leur slogan. Mais ce n'est qu'un slogan! C'est bien gentil, de vouloir faire plus avec moins, mais personne n'y parvient. A l'époque aussi, on nous proposait des méthodes assez proches de celle dont il est question ce soir.

On nous dit qu'il faut réexaminer les prestations sous un angle plus performant, mais qu'est-ce que cela signifie, en clair? Que ces prestations doivent être rentables, comme dans les entreprises privées. On peut réfléchir ainsi dans certains domaines mais, la plupart du temps, ce n'est pas le cas. Les prestations d'une collectivité publique ne sont pas comparables à celles d'une entreprise. Par conséquent, il faut les examiner différemment. Mesdames et Messieurs les auteurs de la motion M-893, je vous attends au tournant du budget 2014!

Le président. Monsieur Sormanni, il vous faut conclure.

M. Daniel Sormanni. Je conclus! Cela ne prendra que quelques secondes. Lors des budgets précédents, on n'a pas vu l'Entente voter nos propositions pour réaliser des économies – elle les a même déplorées. Or, c'est comme cela qu'il fallait s'y prendre! Il y a des possibilités de réaliser des économies dans le budget de la Ville de Genève, dans certains domaines nous avons la marge d'agir – mais il faut avoir le courage de s'y attaquer, au lieu de servir des théories telles que l'idée du budget base zéro. En réalité, la motion M-893 nous propose de raser la Ville de Genève pour tout recommencer à zéro. Elle est donc irréaliste et nous ne la voterons pas!

Le président. Je rappelle ce que j'ai déjà dit tout à l'heure: nous terminerons ce soir le débat sur cet objet – vote compris.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rassure tout de suite: je ne passerai pas dix minutes à ne rien dire comme certains de mes préopinants! Je suis consterné par les propos vraiment étonnants de M^{me} Perler-Isaaz, M. Velasco et M. Sormanni.

Que demande la motion M-893? De redonner du pouvoir au Conseil municipal. Voilà pourquoi je n'ai pas cité M. Vanek: je sais bien que, en termes de démocratie, la séparation des pouvoirs n'est pas trop son truc!

Les motionnaires demandent simplement au Conseil administratif de préciser pour chaque budget les bases légales et réglementaires de toutes les pres-

tations qui y figurent. Ainsi, nous pourrions nous demander chaque année si telle ou telle prestation est bien utile, nécessaire, en phase avec l'actualité du jour...

Nous pourrions aussi vérifier que l'exécutif ne s'est pas permis d'inventer des prestations qui ne figurent nulle part – comme l'a fait M^{me} Esther Alder cette année en nous sortant l'allocation pour la rentrée scolaire, dont le Conseil municipal n'avait jamais entendu parler. Mais je sais que la gauche ne voit aucun inconvénient à ce que le Conseil administratif invente des prestations...

Voilà de quoi il est question dans la motion M-893. Il s'agit de respecter la séparation des pouvoirs et de donner un réel pouvoir au Conseil municipal et à la commission des finances, afin qu'ils fassent un vrai boulot pour l'examen du budget. Si j'ai bien compris, une majorité du Conseil municipal refuse ce soir l'idée d'examiner sérieusement le budget annuel...

Après tout, le budget base zéro est peut-être une utopie – mais nous, les utopies ne nous ont jamais fait peur. Et l'amélioration de notre manière de fonctionner non plus. Alors, allons-y! Le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien sont consternés devant l'incapacité des autres groupes du Conseil municipal de réfléchir à notre propre mode de fonctionnement. Je le rappelle, tout le monde se plaint de la manière dont se déroulent nos débats budgétaires – M. Velasco le premier!

M. Robert Pattaroni (DC). Il est toujours difficile de faire passer des concepts nouveaux... Surtout devant une majorité qui n'a pas envie de voir les choses autrement qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. Il est assez comique de voir que tous les partis, dès qu'il est question d'évoluer vers un processus imprévu, deviennent conservateurs. Tous! Je souris de constater que les héritiers du marxisme, qui ont été fiers de cette philosophie à une certaine époque – à propos d'art public, de culture ou de finances – sont en réalités conservateurs! Il faut le faire savoir! Je le dis tous azimuts!

Par ailleurs, il est un peu facile de prétendre que la motion M-893 ne porte que sur le budget base zéro. Il faut lire le texte! Nous ne sommes pas tombés sur la tête! Je cite l'intitulé de la motion: «Pour un budget de référence établi en fonction des missions et prestations de la Ville de Genève permettant de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune». Voilà de quoi il s'agit. Vous pourriez au moins avoir lu cela correctement, Mesdames et Messieurs!

Tout à l'heure, on aurait aussi pu laisser les auteurs de la résolution R-145 la développer, puisque le Parti libéral-radical avait fait une proposition par rapport au budget 2012 qui allait tout à fait dans cette direction.

Mais je passe maintenant aux invites de la motion M-893: «élaborer un budget de référence à partir des missions et des prestations de la Ville de Genève telles

qu'elles sont prévues par la loi», «veiller à évaluer les moyens à mettre en œuvre afin de fournir ces prestations, en appréciant si l'organisation et les moyens actuels sont toujours adéquats ou s'il convient de les adapter». Ce n'est qu'ensuite qu'il est question du budget base zéro. Si vous voulez voter la motion en biffant cette troisième invite, Mesdames et Messieurs, nous sommes tout à fait d'accord!

Ce que nous voulons faire passer, c'est une mentalité nouvelle de remise en question! Or, je pense que tous les partis qui revendiquent une place au gouvernement cantonal devraient adopter cette mentalité. En pratique, ce que nous demandons serait facile à réaliser. Prenons l'exemple d'un service qui fournit 32 prestations. Il lui suffirait de les considérer une à une en réfléchissant à sa manière de les assumer. Il estimera peut-être que 3 d'entre elles ne sont plus nécessaires ou pourraient être modifiées, ou encore qu'il faudrait en ajouter une 33^e. Voilà en quoi consiste la démarche proposée. Les partis politiques et les syndicats l'appliquent déjà. Quand on est obligé de compter, on n'a pas d'autre choix!

Je trouve assez drôle, dans cette enceinte, que les nombreux représentants d'associations qui ont déjà dû faire ce genre d'exercice dans ce cadre n'imaginent même pas que l'on puisse le faire aussi au niveau de la collectivité publique. Ce n'est pas du conservatisme, cela? Pour nous, c'est même du conservatisme teinté de réactionnisme! Comment procède M. Hiler, quand il s'agit de faire des économies? Il adopte ce genre de démarche et tout le monde l'applaudit – nous de même! Bravo! Voilà un grand magistrat!

Comment fera le futur magistrat responsable des finances cantonales, s'il est issu des rangs d'un parti actuellement dans l'opposition? Je lui donne rendez-vous après les élections!

Prenons le cas de la taxe professionnelle: je ne suis pas pour sa suppression mais, si l'on me prouve que sa diminution ou même – dans certaines communes – son abolition peuvent favoriser l'emploi et donner du nerf à des PME, je me dirai peut-être qu'il vaut la peine de changer d'avis. Ne soyons pas fermés au changement! Faisons preuve d'ouverture!

M. Sormanni nous a attaqués tout à l'heure au sujet des investissements. Mais on sait bien qu'ils servent à donner du sang à la vie économique et sociale de notre collectivité! Pourquoi voulons-nous rénover le Grand Théâtre? Cela coûte un peu cher, mais vous pouvez compter sur nos représentants à la commission des travaux et des constructions pour être critiques, Mesdames et Messieurs! Le montant des travaux est élevé, mais nous considérons qu'il est utile de réaliser ce projet. Il n'y a pas que le travail dans la vie, mais aussi les loisirs, le plaisir! Or, pour avoir du plaisir, il faut investir! La rentabilité de l'investissement est dans la productivité même du travail.

Enfin, comment ont-ils fait, dans les pays obligés de prendre de grandes décisions? En Espagne, au Portugal, en Grèce... Nous n'en sommes pas là, mais nous

ne voulons pas y arriver. Quand on doit faire des remises en question, il faut aller de l'avant! Il est probable que la majorité du Conseil municipal ne changera pas d'avis sur la motion M-893 – tant pis pour elle – mais nous attendons au tournant celles et ceux qui seront élus demain au gouvernement cantonal et qui auront de la peine à savoir comment procéder!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mon intervention au nom de l'Union démocratique du centre sera assez brève. Au lieu de parler de tout et n'importe quoi, chacun donnant son avis, relisez le texte de la motion, Mesdames et Messieurs! Et lisez aussi ses considérants!

Pour ma part, je m'en tiendrai à ses invites. «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer un budget de référence à partir des missions et des prestations de la Ville de Genève telles qu'elles sont prévues par la loi.» Cela nous paraît fort bien! «Veiller à évaluer les moyens à mettre en œuvre afin de fournir ces prestations, en appréciant si l'organisation et les moyens actuels sont toujours adéquats ou s'il convient de les adapter»: là aussi, nous trouvons que c'est très bien – et je ne suis pas sûr que ce soit toujours fait!

Enfin: «Utiliser la méthode dite du «budget base zéro», qui consiste à concevoir l'organisation et les moyens à mettre en œuvre sans a priori» – c'est là que nous ne sommes plus d'accord. Les auteurs de la motion ont-ils tenu compte de l'expérience faite au Canton en la matière? Le Parti démocrate-chrétien est pourtant représenté par deux hauts fonctionnaires de l'Etat, et le Parti libéral-radical par un haut fonctionnaire. Appliquent-ils dans les départements où ils travaillent les options qu'ils souhaitent que la Ville prenne? C'est juste une question comme ça...

Pour notre part, nous refuserons la motion M-893 – mais tout n'est pas bête, dans ce que disent le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). M. Pattaroni a accusé l'Alternative – et notamment les Verts – de conservatisme, mais je crois n'avoir pas bien compris tous les détails de son intervention. Ce que j'en ai retenu, c'est qu'il s'est lancé dans une sorte de dialectique du budget base zéro qui, en réalité, n'en serait pas un... J'ai tout de même apprécié l'hommage rendu à M. David Hiler, même si celui-ci n'a pas procédé exactement comme M. Pattaroni l'a décrit.

Je profite d'avoir la parole pour déplorer les propos désastreux et scandaleux de M. Fiumelli à l'égard de M^{me} Alder, quand il a prétendu que le Conseil administratif se permettait d'inventer des prestations. La population qui a fait appel à son aide en demandant cette allocation pour la rentrée scolaire en avait besoin! Elle correspond à une réelle nécessité! Il ne s'est nullement agi d'inventer des dépenses supplémentaires, mais de prélever une somme sur des lignes budgét-

taires déjà existantes. Cela s'appelle de la gestion correcte! Telle est la politique menée par notre Conseil administratif.

Ce qui est insupportable, pour M. Fiumelli, c'est que le Conseil municipal n'a pas pu dissenter pendant quinze ou vingt séances au sein de différentes commissions – la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, celle des finances, celle de l'aménagement et de l'environnement et j'en passe – pour évaluer l'opportunité d'une telle prestation. J'observe pourtant qu'elle a eu un succès incroyable auprès de la population qui en avait réellement besoin. Le Conseil administratif a donc bien fait de l'instaurer – et il y est parvenu en deux mois, c'est à saluer! Les Verts sont allés de l'avant dans ce dossier, je tenais à le relever.

Mise aux voix, la motion est refusée par 36 non contre 17 oui.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-396, de *M^{me}* et *MM. Mireille Luiset, Laurent Leisi et Pascal Spuhler*: «Parc Hentsch, pourquoi ce blocage?»;
- QE-397, de *M^{mes}* et *MM. Delphine Wuest, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Anne Moratti, Guillaume Käser et Alexandre Wisard*: «Sécurité sur le chemin des écoles Ferdinand-Hodler et Saint-Antoine, quelle suite et quelle fin?»

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 1802 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 1802 |
| 3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 27 septembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Salvatore Vitanza, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, M ^{mes} Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour une réelle autonomie du Grand Théâtre de Genève» (M-940 A). Suite du débat | 1802 |
| 4. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 28 avril 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Bayram Bozkurt, Alpha Dramé, Georges Breguet, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Alexandre Wisard, M ^{mes} Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger et Valérie Bourquin: «Mettons rapidement fin au gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève» (M-917 A) | 1816 |
| 5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 2 novembre 2011 de M ^{me} Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Alberto Velasco, Jacques Pagan, Pascal Spuhler, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel et M ^{me} Fabienne Aubry Conne: «Rénovation urgente de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle en vue d'accueillir le Conseil municipal lors de la transformation de la salle du Grand Conseil» (PRD-14 A) . . | 1834 |
| 6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros et M ^{me} Salika Wenger: «Sans bar, l'Alhambra n'a plus d'allant!» (PRD-23 A) | 1838 |
| 7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 27 juin 2011 de MM. Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Jean-Marc Froidevaux, Simon Brandt, Thomas Boyer, Guy Dossan, Gary Bennaim, Jean-Paul Guisan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Alexis Barbey, M ^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Fabienne Aubry Conne et Sophie Courvoisier: «Pour un projet de budget 2012 conforme aux attentes de la population» (R-145 A) | 1846 |

- | | |
|---|------|
| 8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 23 novembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Georges Queloz, M ^{mes} Florence Kraft-Babel et Linda de Coulon: «Chassons les dealers de la plaine de Plainpalais à coup de lampadaires» (M-952 A) | 1848 |
| 9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 septembre 2011: «En faveur du Restaurant La Perle-du-Lac» (P-268 A) | 1857 |
| 10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 juin 2012: «Pour le maintien d'une ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône/Ouches/Concorde» (P-289 A) | 1859 |
| 11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de M. Robert Pattaroni, M ^{me} Marie Chappuis, MM. Jean-Charles Lathion, Jacques Hämmerli, M ^{me} Catherine Buchet-Harder, MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Pour un budget de référence établi en fonction des missions et prestations de la Ville de Genève permettant de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune» (M-893 A) | 1866 |
| 12. Propositions des conseillers municipaux | 1884 |
| 13. Interpellations | 1884 |
| 14. Questions écrites | 1884 |

Le mémorialiste:
Ramzi Touma